



Courceboeufs



Ballon-St Mars



Teillé



Ste Jamme sur Sarthe



Joué l'Abbé



St Pavace



La Bazoge



La Guierche



Souigné sous Ballon



Neuville sur Sarthe



St Jean d'Assé



Montbizot



Souillé

13 communes

Rapport d'activités 2017

Sommaire

Première partie : Institution et Fonctionnement

Le territoire	Page 5
Les compétences exercées	Page 6
La vie institutionnelle	Page 11
Les organismes d'adhésion	Page 21
Les moyens humains et bilan social	Page 29
Les moyens financiers	Page 36

Deuxième partie : Activité communautaire

Organisation et coopération territoriale	Page 40
Développement économique	Page 47
Aménagement de l'espace Bâtiments	Page 61
Action sociale	Page 67
Environnement	Page 73
Promotion et Animation du territoire	Page 76

Préambule

Article L5211-39 du CGCT prévoit:

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement ».

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Première Partie:

Institution et
Fonctionnement

Première partie

Institution et Fonctionnement

Le Territoire

La Communauté de Communes *Maine-Cœur-de-Sarthe* est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) situé dans le département de la Sarthe. Sa superficie est de 188,07 km².

Créée le 1^{er} Janvier 2017, elle est le résultat de la fusion des communautés de communes des *Rives de Sarthe* et des *Portes du Maine*.

Cette nouvelle communauté de communes est constituées de treize communes. Au 1^{er} Janvier 2017, sa population municipale était de 21 503 habitants, sa densité est de 114 habitants par km². Elle est comprise dans le territoire du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays du Mans.



Communes	Population
Ballon-Saint Mars	2228
Courceboeufs	641
La Bazoge	3758
La Guierche	1091
Joué l'Abbé	1329
Montbizot	1851
Neuville sur Sarthe	2418
St Jean d'Assé	1702
St Pavace	2004
Ste Jamme sur Sarthe	2109
Souillé	673
Souigné sous Ballon	1182
Teillé	517
CDC Maine Cœur de Sarthe	21503

LES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MAINE CŒUR DE SARTHE

Créée par arrêté préfectoral du 25 novembre 2016, la CCMCS a au cours de cette première année 2017, et faisant suite aux travaux préalables à la fusion, harmonisé les compétences des deux anciens EPCI. Les compétences présentées ci-dessous figurent dans l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2017 pour une mise en application au 1^{er} janvier 2018

LES COMPETENCES OBLIGATOIRES

1-1 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur

➤ Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :

⇒ Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques conformément à l'article L.1425.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

⇒ Etude et promotion des transports collectifs multimodaux. Promotion et mise en réseau des acteurs de la mobilité.

➤ schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.

1-2 : ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

➤ Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT,
➤ Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire

➤ Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire :

⇒ Gestion et entretien du commerce multi services de Ballon-Saint Mars Jusqu'à l'échéance du bail emphytéotique du 13 février 2020

➤ Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

1-3 : AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

1-4 : COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES

LES COMPETENCES OBLIGATOIRES (suite)

1-5 GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement,

- ⇒ **1** : Etudes et appuis de la ou les Commission(s) Locale(s) de l'Eau (CLE) dans le cadre de l'élaboration et mise en œuvre du ou des SAGE pour les communes concernées par les bassins-versants de l'Huisne et de la Sarthe Amont
- ⇒ **2** : Actions de soutien de l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques pour les communes concernées par les bassins-versants de l'Huisne et de la Sarthe Amont
- ⇒ **3** : Études, animation et coordination des actions relatives à la prévention des inondations.

LES COMPETENCES OPTIONNELLES

2-1 : PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, LE CAS ECHEANT DANS LE CADRE DE SCHEMAS DEPARTEMENTAUX ET SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE

➤ Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux :

- ⇒ Elaboration, suivi et gestion d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), tel que prévu à l'article L.229-26 du Code de l'Environnement,
- ⇒ Balisage et entretien (hors structure) des sentiers, itinéraires de randonnées pédestres, parcours VTT et équestres,
- ⇒ Entretien, gestion et animation du parcours de pêche implanté à Saint-Jean-d'Assé,

➤ Soutien aux actions de maîtrise de demande d'énergie :

- ⇒ Information et promotion des actions sur les économies d'énergie.

2-2 : POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

- Gestion du parc de logements communautaires dont la liste est fixée en annexe des présents statuts.
- Garantie des emprunts souscrits par les organismes habilités pour la construction ou l'acquisition-réhabilitation de logements locatifs.

2-3 : CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET D'EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- Etudes techniques et de faisabilité d'équipements sportifs et culturels à vocation communautaire,
- Halle de sports rue de Moulins à Ballon - Saint Mars
- Espaces multisports de plein air (de type « city stades »),
- Tennis couverts à Saint-Pavace et à la Bazoge,
- Courts de tennis extérieurs à Saint-Pavace, La Bazoge, Neuville-sur-Sarthe et Sainte-Jamme-sur-Sarthe

LES COMPETENCES OPTIONNELLES

2-4 : ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

2-4-1 - Actions en matière de petite enfance, enfance et jeunesse

- Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants (RAMPE),
- Accueil collectif pour les 0-3 ans,
- Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour l'enfance en périodes de vacances scolaires
- Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) pour la jeunesse
- Activités, accueils, animations et accompagnements des jeunes,

2-4-2 - Mise en œuvre d'une action sociale transversale et d'animation globale sur le territoire :

- Participation aux frais de logistique et de pilotage du centre social du territoire
- Accompagnement financier et/ ou matériel des actions menées par le centre social dans le cadre du projet de territoire de la communauté et du projet social
- Mise à disposition d'équipements, des sites nécessaires à la mise en œuvre des actions menées par le Centre social comprenant :
 - ⇒ Le centre social, maison de l'intercommunalité, à Ballon - Saint Mars,
 - ⇒ Le chalet d'activité de la base de loisirs de Montbizot,
 - ⇒ La grange, rue de Lansac, à Ballon - Saint Mars,
- Le soutien aux structures d'accueil intercommunales d'information et d'orientation des publics en difficulté.

2-4-3 - Actions en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou des personnes isolées

Est d'intérêt communautaire l'action suivante :

- le soutien aux établissements publics habilités au titre de l'aide sociale, pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap par :
 - ⇒ Garantie d'emprunt
 - ⇒ Aide à l'investissement

LES COMPETENCES FACULTATIVES

3-1 : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Contrôle des installations d'assainissement autonome et gestion d'un SPANC.

3-2 : ANIMATION SPORTIVE ET CULTURELLE

- Promotion des actions sportives, socioculturelles et éducatives conformes au projet communautaire de politique éducative, s'organisant autour de trois piliers :
 - ⇒ La citoyenneté,
 - ⇒ L'individu au cœur de l'action,
 - ⇒ L'accessibilité pour le plus grand nombre.

3-3 : SANTE

- Création et gestion d'un pôle de santé avec une ou plusieurs maisons de santé pluridisciplinaires et cabinets d'appui sur le territoire de la communauté de communes.

3-4 : SERVICES DE SECOURS ET D'INCENDIE

- Prise en charge de la contribution incendie des communes adhérentes.

3-5 : GENDARMERIE

- Acquisition foncière, construction et entretien de la caserne de gendarmerie implantée sur la commune de Ballon - Saint Mars,

3-6 : AUTRES ACTIONS

- Soutien aux réseaux et aux manifestations de promotion du tissu économique sur le territoire de la communauté de communes.

Nouveauté 2017

Modification approuvée le 18 sept. 2017 en Conseil communautaire et validée par arrêté préfectoral le 15 décembre 2017 avec la suppression de la territorialisation des compétences pour étendre l'action sociale à tout le périmètre.

LES STATUTS PREVOIENT EGALEMENT

PRESTATION DE SERVICES

En vertu de l'article L. 5214-16-1 du CGCT, la communauté de communes et les communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions.

INTERVENTIONS EXTRA TERRITORIALES

En vertu de l'article L. 5211-56 du CGCT, la communauté de communes pourra être habilitée par les présents statuts à intervenir à l'extérieur de son périmètre.

ADHESION A DIVERS ORGANISMES

En vertu de l'article L. 5214-27 du CGCT, la communauté de communes peut adhérer à tout syndicat mixte et à divers organismes sur simple décision du conseil communautaire.

Les statuts de la communauté de communes
Maine Cœur de Sarthe sont consultables sur
le site internet

La vie institutionnelle

A retenir
8 Vice-Présidents

Présidente



Véronique CANTIN

Maire de Neuville sur Sarthe

Vice-Présidents



David CHOLLET
1^{er} Vice-Président

Maire de Souigné sous
Ballon
Commission Organisation
et Coopération territoriale



Eric BOURGE
2^{ème} Vice-Président

Maire de La Guierche
Commission
Développement
Economique



Max PASSELAIGUE
3^{ème} Vice-Président

Maire de St Pavace
Commission Aménagement de
l'Espace, bâtiments, voirie,
Numérique



Sylvie HERCE
4^{ème} Vice-Président

Conseillère municipale à La Bazoge
Commission Action sociale
Volet Petite Enfance - Enfance



Maurice VAVASSEUR
5^{ème} Vice-Président

Maire de Ballon-St Mars
Commission Action sociale
Volet Jeunesse,
accompagnement des
habitants et politique
médicale



Jean-Michel LERAT
6^{ème} Vice-Président

Conseiller municipal de Ste Jamme
sur Sarthe
Commission Environnement
Volet déchets ménagers, entretien
des chemins et espaces verts



Alain BESNIER
7^{ème} Vice-Président

Maire de Montbizot
Commission Environnement
Volet Eau, Assainissement et
GEMAPI



Emmanuel CLEMENT
8^{ème} Vice-Président

Maire adjoint de St Jean d'Assé
Commission Promotion et
Animation du Territoire

A retenir
20 membres du bureau

Le Bureau

Ballon-St Mars

Maurice VAVASSEUR
Jean-Louis ALLICHON

Courceboeufs

Jean-Claude BELLEC

Joué l'Abbé

Janny MERCIER

La Bazoge

Christian BALIGAND
Michel LALANDE
Sylvie HERCE
François DESCHAMPS

La Guierche

Eric BOURGE

Neuville sur Sarthe

Véronique CANTIN
Alain JOUSSE

Montbizot

Alain BESNIER

St Jean d'Assé

Emmanuel CLEMENT

St Pavace

Max PASSELAIGUE
Philippe COUSIN

Ste Jamme sur Sarthe

Jean-Luc SUHARD
Jean-Michel LERAT

Souillé

Michel LEBRETON

Souigné sous Ballon

David CHOLLET

2017,
c'est :

11 Bureaux communautaires
45 délibérations

Teillé

Michel MUSSET

A retenir
38 conseillers
communautaires

Le Conseil Communautaire

Conformément à l'article L5211-6-1 du CGCT et aux décisions retenues par chacun des conseils municipaux des communes membres de la CCMCS, le Préfet de la Sarthe a arrêté le nombre de sièges de conseillers communautaires à 38.

Le Conseil Communautaire est composé depuis le 16 janvier 2017 de 38 délégués titulaires, et de 3 suppléants.

Ballon-St Mars

Maurice VAVASSEUR
Jean-Louis ALLICHON
Nelly LEFEVRE
Jean-Yves GOUSSET

La Bazoge

Christian BALIGAND
Michel LALANDE
Sylvie HERCE
François DESCHAMPS
Annie MEDARD
Bernard BALLUAIS

Neuville sur Sarthe

Véronique CANTIN
Alain JOUSSE
Jean FARCY
Christophe FURET
Florence THISE

Courceboeufs

Jean-Claude BELLEC
*Lionel DANGEARD Suppléant
voix consultative*

La Guierche

Eric BOURGE
Françoise ROSALIE

St Jean d'Assé

Emmanuel CLEMENT
Marie-Claude LEFEVRE
Katel GODEFROY

Ste Jamme sur Sarthe

Jean-Michel LERAT
Jean-Luc SUHARD
Véronique PIERRIN
Valérie BEAUFILS

Teillé

Michel MUSSET
*Jean-Claude DEBUSSY
Suppléant voix consultative*

Joué l'Abbé

Janny MERCIER
Dominique LUNEL

Montbizot

Alain BESNIER
Pascale SOUDEE
Eric VERITE

St Pavace

Max PASSELAIGUE
Philippe COUSIN
Patricia LALOS
Jean-Claude MOSER

Souillé

Michel LEBRETON
*Marcelle LANCELEUR
Suppléante Voix consultative*

Souigné sous Ballon

David CHOLLET
Nelly CABARET

2017,
c'est :

8 conseils communautaires
186 délibérations



Dates des conseils et bureaux communautaires

Toutes les séances communautaires sont programmées le lundi.

Qu'il s'agisse des conseils, bureaux ou réunions de Vice-présidents.

Toutes les réunions de bureaux sont à Sainte Jamme (siège social de la Communauté de Communes). Ces réunions sont publiques.

Les conseils communautaires tournent sur chaque commune suivant l'ordre alphabétique des communes. Ces réunions sont publiques.

Les réunions de VP se tiennent sur des sites différents suivants les sujets évoqués.

Conseils communautaires

16 janvier 2017
(Sainte Jamme sur Sarthe)

1^{er} février 2017
(Ballon-Saint Mars)

6 mars 2017
(Courseboeufs)

27 mars 2017
(Joué l'Abbé)

19 juin 2017
(La Bazoge)

18 septembre 2017
(La Guierche)

11 décembre 2017
(Neuville sur Sarthe)

Bureaux Communautaires

27 février 2017

20 mars 2017

24 avril 2017

15 mai 2017

4 juillet 2017

4 septembre 2017

16 octobre 2017

20 novembre 2017

Les PV sont
consultables sur le
site internet

Les commissions thématiques (1)

Organisation et Coopération territoriale

David CHOLLET Vice-Président

Michel GUITTIERE

Michel LALOS

Véronique YVARD

Dominique DORIZON

Janny MERCIER

Dominique LUNEL

Bernard BALLUAIS

Michel LALANDE

Françoise ROSALIE

François CLAIRET

Alain JOUSSE

Laurent CAURET

Emmanuel CLEMENT

Jacky GARNIER

Jean-Luc SUHARD

Valérie BEAUFILS

Michel LEBRETON

Patrice LAURENT

Dominique CHAUMILLON

Développement économique

Eric BOURGE Vice-Président

Jean-Louis ALLICHON

Yves BOLLEE

Véronique YVARD

Lionel DANGEARD

Janny MERCIER

Karl MEGY

Christian BALIGAND

Michel LALANDE

Gérard SIDOT

Roger CHANTELOUP

Laurent CAURET

Emmanuel CLEMENT

Jean-Claude MOSER

Frédérique BOURILLON

Patrick BAZYNSKI

Serge BARANDAO

David CHOLLET

Nelly CABARET

Cyrille FROGER

Aménagement de l'espace - Bâtiments

Max PASSELAIGUE Vice-Président

Yves BOLLEE

Lionel DANGEARD

Janny MERCIER

Christian BALIGAND

Pascal PAINEAU

Jocelyne PICHON

Caroline EVRARD

Jean FARCY

Marie-Claude LEFEVRE

Marcel HEURTAULT

Philippe LHUISSIER

Philippe COUSIN

Frédérique BOURILLON

Jean-Luc SUHARD

David SIMON

David CHOLLET

Vincent LAUNAY

Fabien TORTEVOIS

Michel MUSSET

Les commissions thématiques (2)

Action sociale – Petite Enfance - Enfance
Sylvie HERCE Vice-Présidente
Maurice VAVASSEUR
Marie CHEUTIN
Charlotte GUILLON
Christelle SUPERA
Pierre ETCHEBERRY
Dominique LUNEL
Annie MEDARD
Florence THISE
Sylvie DUCHESNE
Sylvie LEFEUVRE
Stéphanie GUYON
Catherine LUSSEAU- PORCHER
Madeleine LEHOUX
Marie-Claude LEFEVRE
Patricia LALOS
Max PASSELAIGUE
Caroline PAULIN
Patrick BAZYNSKI
Florence ROUSSEAU
Frédérique BOURILLON
Marcelle LANCELEUR
Véronique POIRIER
Cyrille FROGER

Action sociale – Famille – Vie Sociale
Maurice VAVASSEUR Vice-Président
Marie CHEUTIN
Pierre ETCHEBERRY
Fabien BELLENFANT
Isabelle PASCOT
Dominique LUNEL
Sylvie HERCE
Annie MEDARD
Régine RONCIERE
Véronique BUREL
Florence THISE
Véronique JULIENNE
Stéphanie GUYON
Catherine LUSSEAU- PORCHER
Madeleine LEHOUX
Marie-Claude LEFEVRE
Patricia LALOS
Caroline PAULIN
Patrick BAZYNSKI
Florence ROUSSEAU
Frédérique BOURILLON
Yvette LEROUX
Delphine BEAUMONT
Vincent LAUNAY

Environnement : gestion des déchets, espaces verts, chemins
Jean-Michel LERAT Vice Président
Laurent RAVENEL
Jean-Yves GOUSSET
Gilles BRISON
Jean-Claude GUILMIN
Jérôme CHARTRAIN
Pascal CHOPLIN
Evelyne REGOUIN
François DESCHAMPS
Alain TOUTAIN
Michel GUY
Christophe FURET
Alain JOUSSE
Yves SECHET
Eugène BESNARD
Richard MAREAU
Katel GODEFROY
Jean-Luc SUHARD
Henri BRIER
Aymeric LEPELTIER
Francis LETAY
Cyrille FROGER
Michel MUSSET

Les commissions thématiques (3)

Environnement : GEMAPI, AEP, Assainissement
Alain BESNIER Vice-Président
Jean-Yves GOUSSET
Laurent RAVENEL
Jean-Claude BELLEC
David SOUCHU
Jacky GRAFFIN
Alain TOUTAIN
Alain JOUSSE
Jean FARCY
Eric VERITE
Alain BESNIER
Christophe RAMADE
Marcel HEURTHAULT
Jean-Claude MOSER
Jean-Luc SUHARD
Henri BRIER
Jean-Michel LERAT
Franck VAVASSEUR
Francis LETAY
Vincent LAUNAY
Michel MUSSET

Promotion et Animation du Territoire
Emmanuel CLEMENT Vice-Président
Nelly LEFEVRE
Marcelle TROTTE
Jean-Yves GOUSSET
Marie CHEUTIN
Stéphanie BARANTIN
Patrick RIVIERE
Philippe IMBERT
François DESCHAMPS
Bernard BALLUAIS
Bertrand TIREAU
Françoise ROSALIE
Florence THISE
Christophe FURET
Pascal SOUDEE
Caroline EVRARD
Jacques SURMONT
Sébastien PLE
Maryse REDUREAU
Valérie HUART
Yves RABANT
Michèle BONRAISIN
Véronique PIERRIN
Annie NEVEU
Jacques POURRIAU
Pascal DAILLIERE
Catherine CHALIGNE
Nelly CABARET
Cyrille GUELF
Emilie PRENANT
Patrice LAURENT
Dominique CHAUMILLON

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

PRESIDENT	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Michel LALANDE	Michel LALOS Jean-Claude BELLEC Janny MERCIER Michel LALANDE Eric BOURGE Laurent CAURET Véronique CANTIN Emmanuel CLEMENT Jacky GARNIER Jean-Luc SUHARD David CHOLLET Michel LEBRETON Michel MUSSET	Jean-Louis ALLICHON Lionel DANGEARD Pascal CHOPLIN Christian BALIGAND Francis CLAIRET Alain BESNIER Jean FARCY Jacques SURMONT Max PASSELAIGUE Valérie BEAUFILS Cyrille FROGER Marcelle LANCELEUR Gilles YZEUX

La représentation communautaire dans les associations

Les Fondateurs d'Antoigné

Emmanuel CLEMENT

Jean-Michel LERAT

La maison des Projets centre social de Ballon-St Mars

Véronique CANTIN

Sylvie HERCE

Maurice VAVASSEUR

Office de tourisme Maine Cœur de Sarthe

Marcelle TROTTE

Isabelle PASCOT

Dominique LUNEL

François DESCHAMPS

Françoise ROSALIE

Pascale SOUDEE

Christophe FURET

Emmanuel CLEMENT

Maryse REDUREAU

Daniel COULEARD

Nelly CABARET

Pascal DAILLIERE

Michel MUSSET

La représentation communautaire dans les autres instances (1)

Mission Locale

Sylvie HERCE

Maison de l'Emploi et de la Formation

Maurice VAVASSEUR

Commission d'attribution des logements Sarthe habitat

Alain BESNIER

Commission Locale de l'Eau

Véronique CANTIN en tant que conseillère départementale

Maurice VAVASSEUR en tant que Maire de Ballon

Alain BESNIER, VP en charge de la GEMAPI

Comité de suivi PCAET

Elu: Jean-Michel LERAT

Technicien : Pascal BOEDEC

Elus référents sécurité routière pour la Préfecture

Jean FARCY

Jean-Luc SUHARD

Membres du CNAS Comité National d'Action Sociale

Représentant des élus :
David CHOLLET

Représentant du personnel:
Christine HABERT

Les organismes d'adhésion (1)

Syndicat Mixte du Pays du Mans

Le Pays du Mans est un **syndicat mixte ouvert** (avec le conseil Départemental de la Sarthe) créé le 14 octobre 2002. Il représente 270 000 habitants, répartis sur 45 communes et 791,5 km² environ.

Toutes les communes du Pays / SCoT font partie d'une **structure intercommunale** à fiscalité propre, regroupées au sein d'une **communauté urbaine** (Le Mans Métropole) et de **trois communautés de communes** (Maine Coeur de Sarthe, Orée de Bercé Bélinois, Sud-Est du Pays Manceau).

Le Pays du Mans est un territoire de projets, un espace d'animation et de mutualisation au service des ses collectivités membres et des acteurs de son territoire.



La participation à ce Syndicat est de :
24 728,45 € pour 2017
Sur la base de 1,15 € par habitant.

Et 7 526,05 € pour le SCOT
sur la base de 0,35 € par habitant

Les opérations financées grâce à la contractualisation avec la région des Pays de la Loire: financements NCR:
Pôle tertiaire de la Guierche: 150 000 €
8 City stades : 70 000 €
Cabinet d'appui du pôle santé de la Bazoge: 84 000 €
Plus le financement de projets communaux



Les organismes d'adhésion (2)

Le Pôle Métropolitain G9 Le Mans Sarthe

Le territoire du pôle métropolitain compte plus de **340 000 habitants** et représente la quasi-totalité de l'aire urbaine du Mans. Il regroupe 7 intercommunalités, dont 4 faisant partie du Pays du Mans. Les 3 intercommunalités supplémentaires sont :

[La communauté de communes de la 4CPS \(Champagne Conlinoise et Pays de Sillé\)](#)

[La communauté de communes du Gesnois Bilurien](#)

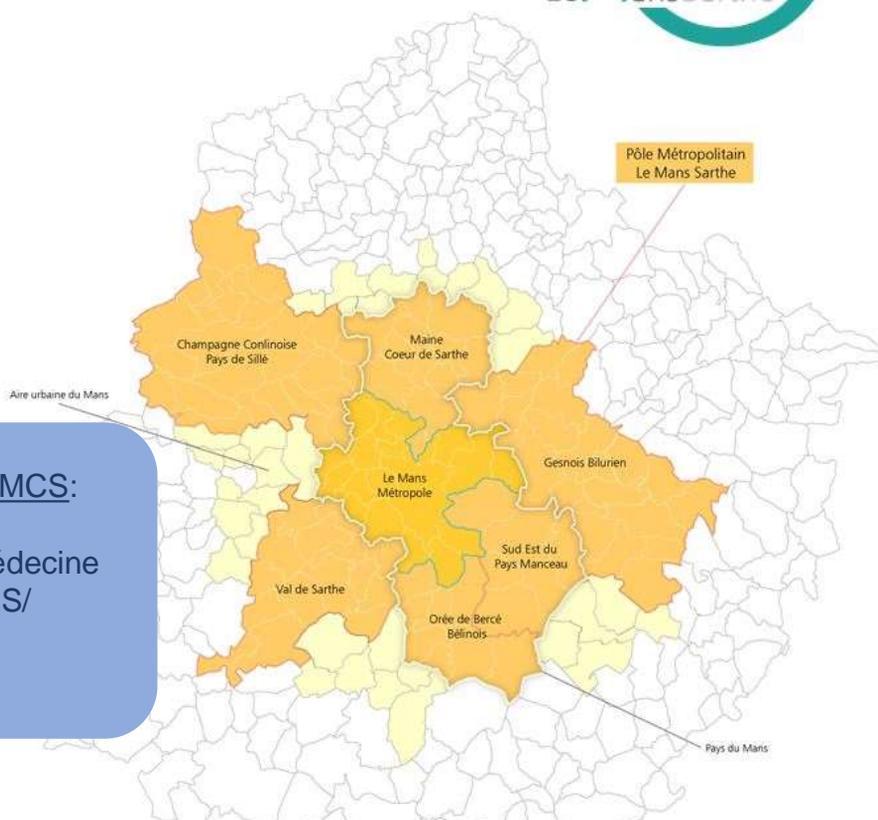
[La communauté de communes du Val de Sarthe](#)

Il a été créé le 27 mai 2015.

Les objectifs du pôle métropolitain :

- L'intérêt métropolitain du pôle métropolitain est un élément fondamental pour un développement équilibré et solidaire en Sarthe. Il contribue à améliorer la compétitivité et l'attractivité du territoire, ainsi qu'à permettre l'aménagement et l'organisation de l'espace dans une logique de développement durable, notamment dans les domaines des transports et de la santé. Ses membres reconnaissent d'intérêt métropolitain les actions présentant un intérêt commun et stratégique visant à la cohérence du territoire.
- Une opportunité en matière de déplacements et de mobilité.

La participation au Pôle métropolitain est de 6 450,90 € sur la base de 0,30 cts par habitant



Les actions engagées sur MCS :

Expérimentation de télémédecine avec la MSP de Ballon/ARS/ Centre hospitalier Département/ CPAM

Les organismes d'adhésion [3]

Le Syndicat Mixte de la Région Mancelle pour le Stationnement des Gens du Voyage

Créé en 2004, le Syndicat Mixte de la région mancelle pour le stationnement des Gens du Voyage (SMGV) a été chargé par ses membres de réaliser, entretenir et gérer des terrains de stationnement pour les Gens du Voyage dans le périmètre élargi du Pays du Mans.

Maine Cœur de Sarthe est doté de
2 terrains d'accueil des gens du voyage gérés par le SMGV.
à NEUVILLE SUR SARTHE et à ST JEAN D'ASSE

La participation au syndicat SMGV en 2017 est de 29 751,56 € soit 1,35 € par habitant dont 1,20 € pour le SMGV et 0,15 € pour le centre social voyageur 72



Les organismes d'adhésion (4)

LE SDIS 72

Service Départemental d'Incendie et de Secours
S.D.I.S. 72

15 boulevard St Michel

72190 COULAINES

Tél. 02 43 54 65 50

Fax : 02 43 54 65 51

Courriel : ksa@sdis72.fr

Contrôleur général Pascal RIBOT



Le SDIS 72 en chiffres :

24 673 interventions

294 sapeurs-pompiers professionnels

2 097 sapeurs-pompiers volontaires

6 volontaires du Service civique

78 personnels administratifs et techniques

348 jeunes sapeurs-pompiers répartis en 20 sections

76 centres d'incendie et de secours

524 véhicules d'interventions

18% de femmes (moyenne nationale : 14%)

44 entreprises ou collectivités labellisées

« employeur partenaire » en 2016

La participation financière de la CCMCS au SDIS est de 353 915 € en 2017. La contribution des communes de ex Rives de Sarthe a été transférée à la CC suite à la fusion avec les Portes du Maine qui avait la compétence: contribution incendie. Soit 16 ,46 € par habitant.



LES ORGANISMES D'ADHESION (5)

LE SYNDICAT MIXTE DU PAID DE MARESCHE

Syndicat Mixte Pour l'Aménagement et la promotion du parc d'activité d'intérêt départemental de Maresché.

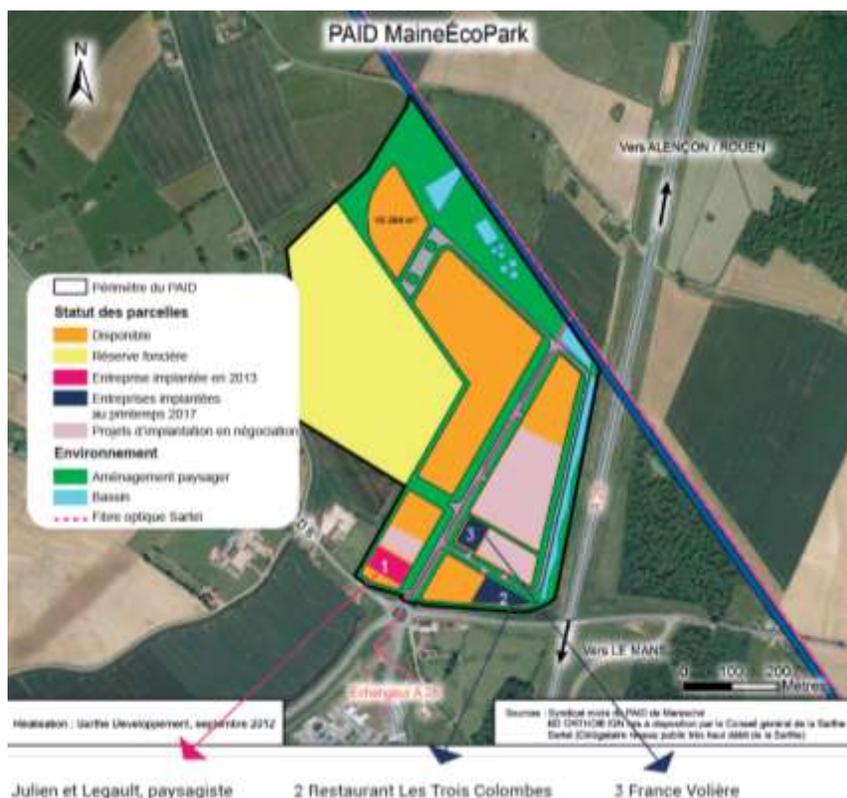
Le Syndicat mixte a pour objet la réalisation des études de faisabilité, l'aménagement et la promotion d'un parc d'activités destiné à accueillir toutes activités économiques intéressées par l'attractivité du site.

Suite à la réforme de 2016 le Syndicat est composé des collectivités suivantes:

- Haute Sarthe Alpes Mancelles
- Maine Cœur de Sarthe
- La Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé
- Maine Saosnois

La participation de Maine Cœur de Sarthe pour 2017 est de 23 404 € pour le fonctionnement et 15 722 € pour l'investissement.

Maine Cœur de Sarthe a passé une convention de mise à disposition de son service économique pour un 1/3 de temps pour la commercialisation de la zone (convention du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2018)



Les organismes d'adhésion (6)

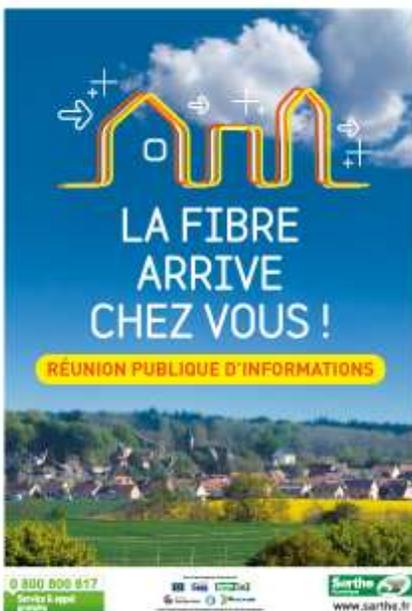
SARTHE NUMERIQUE

Suite à la fusion, la CCMCS a décidé d'adhérer à Sarthe Numérique, la CC des Portes du Maine ayant déjà conventionné avec le syndicat pour la couverture des zones blanches en fibre optique.

En 2017 ont été couvertes les zones blanches de Soulligné sous Ballon et de Teillé.

Programmation 2018 : Ballon-St Mars

Le financement de MCS s'élève à 338 500 € en 2017 pour 377 prises
Plus la cotisation au fonctionnement de 8601,20 € soit 0,40 cts par habitant
Une somme de 450 000 € est programmée pour 2018.



La Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe adhère aussi:

CAUE de la Sarthe



Association des Maires de la Sarthe

Sarthe Développement



SIVOM de l'Antonnière

Mission Locale



Récapitulatif des participations 2017

organismes	population	Montant / hab	Sommes versées
SDIS			353 915,00€
Syndicat Mixte du Pays du Mans	21503	0,80	17 202,40 €
Pays du Mans tourisme (0,25 €)	21503	0,35	7 526,05 €
Syndicat Mixte Pôle métropolitain	21503	0,30	6 450,90 €
SCOT (0,35 *10 922 hab)	21503	0,35	7 526,05 €
SMGV hab (1,20 €/ hab)+(0,15 €/hab centre social)	21 404	1,20 + 0,19	29 751,56 €
subvention d'équilibre SMGV votée le 19 juin 2017			1 712,32 €
Syndicat Mixte Sarthe Numérique	21 503	0,40	8 601,20 €
PAID fonctionnement 2 années à payer			23 404,00 €
PAID investissement			15 177,00 €
MISSION LOCALE (1,15€ x 10635 hab)	11 106	1,21	13 438,26 €
CAUE	21503	0,8	1 720,24 €
Association des Maires de la Sarthe et de France	21543		1 359,52 €
SIVOM Antonnière (places multi accueil)			222,00 €
Sarthe Développement			1 000,00 €
TOTAL des participations [2]			135 091,50 €
TOTAL des participations [1] + [2]			489 006,50 €

Le montant des participations aux différents organismes s'élève à 489 006,50 € soit 22,74 € par habitant.

Les moyens humains

Organigramme des services communautaires

Fabienne COURBOULAY

Directrice Générale des Services
En charge de l'administration générale du
social et des relations extérieures

Pascal BOEDEC

Directeur Technique
En charge des pôles technique,
Aménagement, Environnement,
Développement

ADMINISTRATION GENERALE

**Accueil – Secrétariat
Communication- Tourisme**
Laetitia CHOPLIN

**Ressources Humaines
Budget comptabilité**
Christine HABERT

**Marchés publics
Redevances OM**
Stéphanie BESLIN
Séverine NICOL

MUTUALISATION
Fabienne COURBOULAY
Pascal BOEDEC

HYGIENE ET SECURITE
Séverine NICOL

TECHNIQUE

Bâtiment
Pascal BOEDEC

Voirie
Pascal BOEDEC

Espace verts
Responsable
Nicolas LETOURMY
Agents
Jean-Michel JUET
Stanislas BEAUFILS

Entretien des locaux
Sylvie JUET

PETITE ENFANCE

Coordinatrice
Marie MORVILLERS

Secrétaire
Florine FRAT

RAMPE
Elise CHARLOT
Fannie POIRIER
Sophie BOMMERT

MUTI ACCUEIL
Directrice
Julie TEMPLIER
Animatrices
Elodie VANNIER
Marie BIGOT
Justine OGET
Angélique ESNAULT
Angélique DAVIAUD

Entretien des locaux
Stéphanie COSNARD

ENFANCE JEUNESSE
Coordinateur
David LEBERT

ENVIRONNEMENT

Ordures ménagères
Nicolas LETOURMY

Budget finances REOM
Stéphanie BESLIN
Séverine NICOL

Agents techniques
Jean-Michel JUET
Stanislas BEAUFILS

Assainissement
Nicolas LETOURMY

DEVELOPPEMENT

Economique
Pascal BOEDEC
Nicolas MAUDET

Aménagement de l'espace
Pascal BOEDEC
Nicolas MAUDET

**Développement
Sportif/culturel/Social**
Pascal BOEDEC

SYNTHÈSE DU BILAN SOCIAL 2017

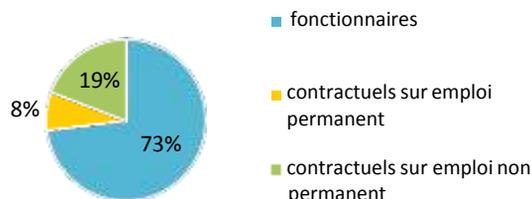
CC "MAINE COEUR DE SARTHE"

Cette synthèse des données du Rapport Annuel sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Bilan Social au 31 décembre 2017. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2017 transmis en 2018 par la collectivité au Centre de Gestion de la Sarthe.

Effectifs

26 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2017

- > 19 fonctionnaires
- > 2 contractuels sur emploi permanent
- > 5 contractuels sur emploi non permanent



Précisions sur les CDI, emplois aidés et saisonniers ou occasionnels

- Aucun agent contractuel permanent en CDI
- Aucun agent contractuel sur emploi non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- 5 agents contractuels sur emploi non permanent recrutés en tant que saisonniers ou occasionnels

26,0 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2017

- > 19,0 fonctionnaires
- > 1,0 contractuel permanent
- > 5,9 contractuels non permanent

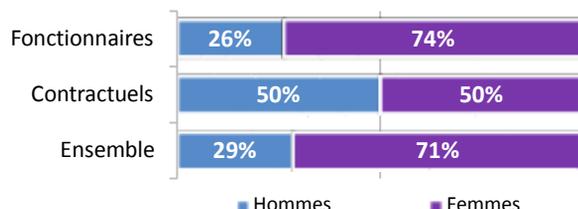
Nombre total d'heures travaillées : **47 247 heures rémunérées en 2017**

Caractéristiques des agents sur emploi permanent

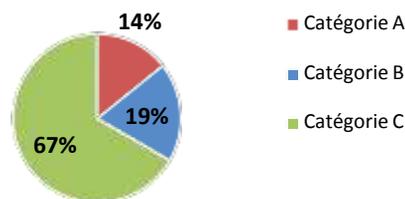
Répartition par filière et par statut catégorie

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	32%	50%	33%
Technique	32%		29%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	26%	50%	29%
Police			
Incendie			
Animation	11%		10%
AOTM			
Total	100 %	100%	100 %

Répartition par genre et par statut des agents sur emploi permanent



Répartition des agents par



Les principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent

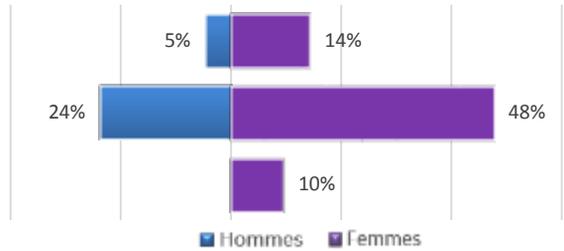
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints administratifs	19%
Adjoints techniques	19%
Agents sociaux	19%
Attachés	10%
Rédacteurs	5%

Pyramide des âges

- En moyenne, les agents de la collectivité ont 42 ans

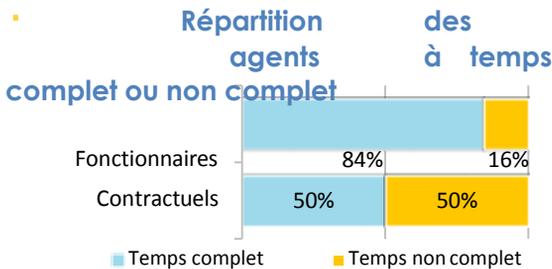
Âge moyen* des agents sur emploi permanent		
Fonctionnaires	43,29	de + de 50 ans
Contractuels permanents	30,00	de 30 à 50 ans
Ensemble des permanents		
Contractuels non permanents	31,50	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Temps de travail des agents sur emploi permanent



- Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Mouvements

- En 2017, aucune arrivée d'agents sur emploi permanent, et 1 départ

Emplois permanents	
Effectif physique théorique au 31/12/2016*	Effectif physique au 31/12/2017
22 agents	21 agents

* cf. page 5

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017	
Fonctionnaires	-5,0%
Contractuels	0,0%
Ensemble	-4,5%

* Variation des effectifs : (effectif physique rémunéré au 31/12/2017 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2016) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2016)

- Principales causes de départ d'agents permanents

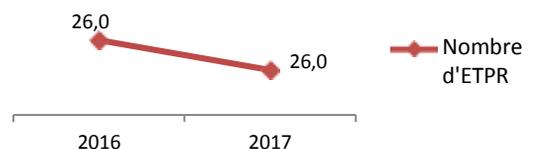
Mise en disponibilité	100%
-----------------------	------

- Aucune arrivée d'agent sur emploi permanent en 2017

Évolution des moyens humains en Équivalent Temps Plein Rémunéré permanents et non permanents

La variation du nombre d'ETPR permet d'appréhender plus précisément l'évolution des moyens humains dont dispose la collectivité

Baisse de % des ETPR entre 2016 et 2017



Budget et rémunérations

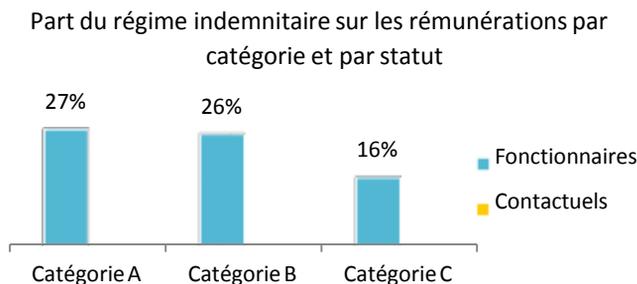
Les charges de personnel représentent 15,75 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	€6 157 198	Charges de personnel*	969 618 €	➔ Soit 15,75 % des dépenses de fonctionnement
---------------------------	------------	-----------------------	-----------	---

* Montant global

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents sur emploi permanent est de 19,72 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	19,72%
Contractuels sur emplois permanents	
Ensemble	19,72%



Rémunérations des agents sur emploi permanent :	Rémunérations annuelles brutes :	485 434 €
	Primes et indemnités versées :	95 731 €
	Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	0 €
	Nouvelle Bonification Indiciaire :	3 934 €

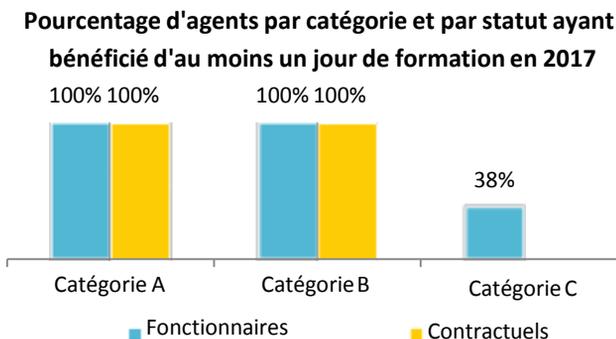
Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	145 017 €
---	-----------

La collectivité cotise auprès de Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

> En 2017, 6 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage

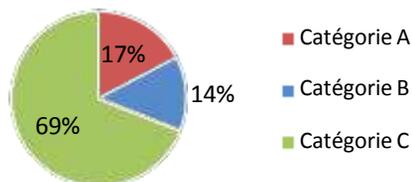
Formation

En 2017, 52,4% des agents sur emploi permanent ont suivi une formation d'au moins un jour



29 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2017

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent sur emploi permanent :

> 1,4 jours par agent

20 394 € ont été consacrés à la formation en 2017

Répartition des dépenses de formation par organisme

CNFPT	52 %
Autres organismes	12 %
Frais de déplacement	35 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	69 %
Autres organismes	21 %
Frais de déplacement	10 %

Promotions

- 53 % des fonctionnaires ont bénéficié d'une évolution de carrière en 2017

- > Aucun fonctionnaire n'a bénéficié d'un avancement de grade en 2017
- > 47 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement d'échelon en 2017
- > 5 % des fonctionnaires ont bénéficié d'une promotion interne en 2017

Absentéisme

- En moyenne, 35,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2017 par fonctionnaire

- > En moyenne, 37,5 jours d'absence pour tout motif médical* en 2017 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaire	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	9,73%	10,27%	9,78%	0,60%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	9,73%	10,27%	9,78%	0,60%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	12,36%	10,27%	12,16%	0,60%

Cf. p5 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Accidents du travail

- 1 seul accident du travail déclaré au total en 2017
- > 1 accident du travail pour 26 agents en position d'activité au 31 décembre 2017

Prévention et risques professionnels

- ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
2 assistants de prévention désignés dans la collectivité
- FORMATION**
5 jours de formation liés à la prévention (habilitations, secourisme du travail)
- DÉPENSES**
Aucune dépense en faveur de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée
- DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité ne dispose pas d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

3 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- 3 travailleurs handicapés fonctionnaires
- 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 3 en catégorie C

Action sociale et protection sociale complémentaire

- La collectivité participe aux contrats de prévoyance
- L'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	1 616 €
Montant moyen par bénéficiaire	85 €

La collectivité cotise auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

Aucune prestation sociale servie directement aux agents n'est prévue

(ex. : restauration, chèques vacances...)

Relations sociales

- Jours de grève
Aucun jour de grève recensé en 2017
1 jour de grève recensé en 2016

Précisions méthodologiques

- Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2016

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2017

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires de titulaires ou de stagiaires
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2016
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2016

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2017

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires de contractuels
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

- Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence x 100

Nombre d'agents au 31/12/2017 x 365

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :	2. Absences médicales :	3. Absences Globales :
Maladie ordinaire et accidents du travail	Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

- En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Bilan Social 2017. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2017 transmis en 2018 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : juin 2018

Version 3

Les moyens financiers

Les recettes de la communauté de communes

Suite à l'arrêté de fusion du 25 novembre 2016 et la nécessité d'harmoniser les régimes de fiscalité des deux EPCI, c'est le régime de la fiscalité professionnelle unique qui s'applique.

Les ressources de la CCMCS se décomposent comme suit :

- La Contribution Economique Territoriale (CET) qui comprend :
 - La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : basée sur la valeur de l'immobilier (valeur locative des biens soumis à une taxe foncière), votée chaque année par la collectivité (Taux 2017 = 24,12 %) ;
 - La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) dont le taux fixé au niveau national selon les résultats économiques de la société ;
 - L'Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), à savoir les énergies, les télécoms, les transports, qui taxe les activités non délocalisables ;
- La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) ;
- Les impôts ménages payés par les habitants du territoire :
 - La taxe d'habitation, [Taux 2017= 12,01%]
 - La Taxe foncière sur les propriétés bâties [Taux 2017= 2,49%]
 - La taxe foncière sur les propriétés non bâties. [Taux 2017 = 5,38%]
- Les compensations financières de l'État.
- Les dotations de l'Etat
- Les subventions d'investissement
- Les financements CAF (subventions et prestations)

Compte administratif 2017 voté le 26 mars 2018			
	Dépenses	Recettes	excédent cumulé
section de fonctionnement	6 157 198 €	7 919 709 €	
excédent de fonctionnement			1 012 083 €
section d'investissement	3 888 394 €	3 137 966 €	
déficit d'exercice d'investissement			-750 428 €

Pour 100 € dépensés dans le budget 2017



21,84€

Environnement (ordures ménagères et assainissement)



25,54€

Développement économique



24,27€

Reversement aux communes / fonds de concours



7,66€

Social (petite enfance, enfance, jeunesse, Maison des Projets)



7,10€

Administration générale



4,12€

Bâtiments, logements et espaces verts

La construction budgétaire 2017 a été guidée par le principe de **neutralité fiscale et financière**, pour parvenir à **maintenir la fiscalité globale communes + communauté de communes (Stabilité des taux d'imposition)**, dans le respect de l'autonomie financière communale.

La consolidation budgétaire englobant le budget principal et 6 budgets annexes amène à une enveloppe globale de 11 810 000 €, en phase avec l'ampleur du regroupement et au service d'un véritable projet pour le territoire



4,00€

Participation autres structures (SDIS, Pays, SCOT, PAID, Gens du voyage)



3,21€

Charges financières / Dettes



2,27€

Tourisme, culture, sport, loisirs

Les attributions de compensation versées aux communes

L'attribution de compensation de chaque commune est égale au produit de la fiscalité professionnelle des entreprises perçu par la commune l'année précédant l'application de la fiscalité professionnelle unique (2016) moins le montant des charges transférées.

Les charges transférées sont évaluées par la CLECT.

A chaque transfert de compétence, l'attribution de compensation des communes diminue.

Suite aux transferts de charges successifs, la CCMCS a versé pour l'année 2017 la somme de 2 333 165 €, répartie de la façon suivante entre chaque commune membre :

Les transferts de charges opérés en 2017:

L'entretien des zones d'activité
L'entretien des chemins de randonnées
La contribution au SDIS

Le compte administratif 2017 est adressé avec le présent rapport fournissant le détail des dépenses et recettes réalisées en 2017

Communes membres	montants 2017 des attributions de compensation
BALLON SAINT MARS	86 980 €
COURCEBOEUF	4 761 €
JOUE L'ABBE	8 205 €
LA BAZOGE	677 574 €
LA GUIERCHE	8 825 €
MONTBIZOT	42 766 €
NEUVILLE SUR SARTHE	550 849 €
SAINT JEAN D'ASSE	35 067 €
SAINT PAVACE	480 042 €
SAINTE JAMME SUR SARTHE	357 983 €
SOUILLE	13 435 €
SOULIGNE SOUS BALLON	35 735 €
TEILLE	30 943 €
TOTAL CC	2 333 165 €

Deuxième Partie

L'ACTIVITE COMMUNAUTAIRE

LE TRAVAIL DES COMMISSIONS

Commission Organisation et Coopération Intercommunale

La Commission est présidée par David CHOLLET, 1^{er} VP.

La commission a consacré cette première année de fusion à rédiger le projet de territoire validé le 11 décembre 2017 en conseil communautaire.

Les différentes séances de travail

Le 13 avril 2017 : Commission

Le 3 mai 2017 : commission

Le 16 mai 2017 : Commission

29 mai 2017 : Bureau pour validation des leres orientations du projet de territoire

Le 20 juin 2017 : commission

L'été a été consacré à la rédaction du projet de territoire

13 novembre 2017 : validation du projet de territoire par la commission

20 novembre 2017 : validation du projet de territoire par le bureau communautaire

11 décembre 2017 : Validation du projet de territoire en Conseil communautaire

Le projet de territoire constitue pour les élus de la Communauté de communes Maine Coeur de Sarthe la feuille de route pour le moyen et le long terme.

Le projet de territoire est un outil de dialogue pour s'inscrire au mieux dans l'ensemble des procédures contractuelles. Parce que nous avons conduit ensemble ce travail de réflexion sur notre territoire, nous pourrons associer de manière plus étroite nos partenaires à nos projets de développement.

Le projet de territoire est un outil de gestion et de planification qui se concrétisera dans un plan pluri annuel d'investissement. Il permettra également d'aborder de manière cohérente l'articulation des compétences entre la communauté de communes et les communes.

Le projet de territoire en 40 actions

Le projet de territoire est un outil de management.

Nos agents ont participé à la conception de ce projet et sont mobilisés pour assurer la mise en œuvre des priorités que nous avons dégagées. Cet engagement se traduira par une programmation annuelle menée en cohérence avec la nécessaire démarche de mutualisation à approfondir avec les communes.

Ce projet de territoire met en avant la volonté de construire ensemble un territoire attractif et vivant où il fait bon :
HABITER , ENTREPRENDRE, DÉCOUVRIR, PRÉSERVER

Deux priorités transversales marquent enfin notre ambition pour Maine Coeur de Sarthe : **UN TERRITOIRE CONNECTÉ** : conscients de la révolution numérique qui impacte nos pratiques relationnelles dans le monde du travail comme dans la sphère privée nous avons décidé de faire de Maine Coeur de Sarthe un territoire connecté.

Notre engagement enfin à veiller à **OPTIMISER L'ACTION PUBLIQUE** en explorant toutes les voies : mutualisation, transferts de compétences, maîtrise fiscale.



UN TERRITOIRE CONNECTE, UNE IDENTITE

- Action 1 : Déploiement du très haut débit sur l'intégralité du territoire
- Action 2: Travailler et mettre en œuvre une signalétique communautaire

HABITER

La politique du logement

- Action 3: Poursuivre la construction de logements sociaux en partenariat avec les communes
- Action 4 : Engager une réflexion sur l'habitat ancien, les voies d'accompagnement à la réhabilitation
- Action 5: Cession ou restitution aux communes des logements locatifs ou bâtiments vacants

L'accès aux soins

- Action 6 : Poursuivre la structuration et animer le pôle de santé communautaire

L'accès aux services publics

- Action 7 : Création d'un multi accueil 18 places en partie Sud du territoire
- Action 8 : Déployer une offre d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, en corrélation avec les projets sociaux et éducatifs
- Action 9 : Déployer et adapter les services du centre social au territoire et à sa population

ENTREPRENDRE

L'accueil d'entreprises/les zones d'activités

- Action 10 : Planifier le développement économique au sein d'un Schéma de Zones d'Activités
- Action 11 : Aménagement de la Zone d'Activités de Champfleury 3 à La Bazoge
- Action 12 : Aménagement et réhabilitation de la Zone d'Activités de la Pièce du Bois à Montbizot
- Action 13 : Extension (tranche 3) de la Zone d'Activités des Petites Forges à Joué l'Abbé
- Action 14 : Aménagement de la Zone d'Activités du Chêne Rond, tranches 1 et 2, La Bazoge
- Action 15 : Aménagement de la Zone d'Activités de la Croix des Landes 2, La Bazoge
- Action 16 : Contribuer au développement du PAID Maine Eco Park de Maresché
- Action 17 : Imaginer le développement économique de demain, en considérant les enjeux environnementaux

Accompagner les entreprises

- Action 18 : Développer les relations et la dynamique entrepreneuriale sur le territoire
- Action 19 : Soutenir la création d'entreprises
- Action 20 : Adapter les bâtiments économiques communautaires au contexte de création d'entreprises

DECOUVRIR

Travailler aux côtés des associations

- Action 21 : Soutenir les projets associatifs, en favorisant les regroupements et mutualisations
- Action 22 : Accompagner le développement de l'évènementiel sur le territoire
- Action 23 : Tendre vers une programmation culturelle communautaire

Accompagner le développement associatif par des équipements structurants et mutualisés

- Action 24 : Définir et porter le développement d'équipements sportifs et culturels

Développer une politique touristique

- Action 25 : Conforter et adapter l'office du tourisme au territoire
- Action 26 : Développer une offre d'animation autour des atouts du territoire [rivière, patrimoine bâti et historique]
- Action 27 : Concevoir des outils de promotion touristique

PRESERVER

Ensemble dans un environnement de qualité

Les mobilités

- Action 28 : Etre acteur, aux côtés de la région et du Pays du Mans de l'attractivité de la desserte ferroviaire
- Action 29 : Soutenir le développement de liaisons douces intercommunales
- Action 30 : Contribuer au développement d'aires de covoiturage
- Action 31 : Travailler à l'émergence d'une offre de transport par autocars « express »

L'exemplarité énergétique

- Action 32 : Rénovation énergétique du bâtiment accueillant l'hôtel communautaire
- Action 33 : Porter un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Les services environnementaux du quotidien...de demain

- Action 34 : Faire converger les modes de gestion des déchets vers un système unique et optimisé
- Action 35 : Structurer et organiser la gestion des cours d'eau [compétence GEMAPI]
- Action 36 : Constituer un service eau et assainissement communautaire

OPTIMISER L'ACTION PUBLIQUE

Les services Communaux et intercommunaux

- Action 37 : Elaborer et mettre en œuvre un schéma de mutualisation
- Action 38 : Développer les groupements d'achats, structurer un service achat sur le territoire

La stratégie financière et fiscale

- Action 39 : Définir un pacte financier, construire une stratégie d'optimisation des dotations
- Action 40 : Inscrire le territoire dans les stratégies territoriales de développement et de financement

Le Contrat de Ruralité

Signature le 10 juillet 2017 avec la préfecture de la Sarthe d'un contrat de Ruralité outil de planification et de programmation d'investissement des collectivités et d'engagement financier de l'Etat.

DETR ATTRIBUEE AU TERRITOIRE

Année	Collectivité	Libellé dossier	Dépense prévue (total dépenses éligibles)	Taux	Subvention initiale
2017	CC Maine cœur de Sarthe	Aménagement de 8 terrains multisports	400 675,00	30,00	120 203,00
2017	Ballon-Saint-Mars	Réhabilitation d'un bâtiment ancien en lieu d'accueil, d'animation et de loisirs en centre-bourg	35 642,80	40,00	14 257,00
2017	Ballon-Saint-Mars	Déploiement d'une offre d'autopartage électromobile en territoires peu denses	42 168,00	50,37	21 239,00
2017	Joué-l'Abbé	Liaison douce Joué-L'Abbé / La Guierche et parking relais	133 723,18	20,00	26 744,00
2017	La Bazoge	Aménagements urbains et paysagers de l'espace George Sand	229 651,00	20,00	45 930,00
2017	La Bazoge	Réhabilitation et extension des locaux périscolaires	164 347,00	30,00	49 304,00
2017	La Guierche	Installation d'un panneau d'affichage lumineux	10 990,00	50,00	5 495,00
2017	La Guierche	Création d'une liaison douce vers Joué l'Abbé	145 000,00	20,00	29 000,00
2017	Montbizot	Réhabilitation et extension de la cantine scolaire avec mise aux normes	492 000,00	40,65	200 000,00
2017	Neuville sur Sarthe	Aménagements d'espaces liés à l'accueil, l'animation et les loisirs	273 150,00	40,27	110 000,00
2017	Sainte-Jamme-sur-Sarthe	Requalification de la rue de Verdun	64 974,00	20,00	12 994,00
2017	Saint-Jean-d'Assé	Travaux de protection des écoles	7 646,00	50,00	3 823,00
2017	Saint-Pavace	Aménagement de l'espace mairie, mairie et salles associatives	828 761,00	24,74	205 000,00
2017	Souillé	Réhabilitation de la salle polyvalente	61 012,00	40,00	24 405,00
2017	Soulligné-Sous-Ballon	Aménagement de la rue Saint Martin et de l'entrée de la salle des fêtes	359 580,00	20,00	71 916,00

Total DETR 2017 :
940 310 €
dont 594 892 € pour le
contrat de ruralité

Le Contrat de Ruralité

FSIL attribué au territoire					
Année	Collectivité	Libellé dossier	Dépenses éligibles	taux	Subvention initiale
2017 env Gdes priorités	Ballon-Saint Mars	Déploiement d'une offre d'autopartage électromobile dans les territoires peu denses	42 168	30,59	12 900
2017 env Gdes priorités	Joué-l'Abbé	Création d'une liaison douce dans le prolongement de celle de La Guierche et création d'un parking relais	133 723	20,00	26 744
2017 env Gdes priorités	La Guierche	Aménagement urbain et paysager permettant la construction de logements et améliorant la mobilité (création de liaisons douces)	329 480	21,25	70 000
2017 env Gdes priorités	Neuville-sur-Sarthe	Création d'un cheminement piétonnier	35 106	23,48	8 244
2017 env Gdes priorités	Sainte-Jamme-sur-Sarthe	Requalification de la rue de Verdun : sécurisation et accessibilité cheminement	64 974	20,00	12 994
2017 env Gdes priorités	Souigné-sous-Ballon	Aménagement de la rue Saint Martin et de l'entrée de la salle des fêtes	411 810	20,00	82 360
2017 contrats de ruralité	Ballon-Saint-mars	Liaison douce rue Leclerc – rue Courboulay	87 000	9,49	8258,00
2017 contrats de ruralité	Joué-l'Abbé	Aménagement d'une liaison douce	133 723	4,75	6346,53
2017 contrats de ruralité	Montbizot	Réhabilitation et extension de la cantine scolaire et mise aux normes	543 005	4,75	25771,15
2017 contrats de ruralité	Saint Pavace	Aménagement de l'espace mairie et salle associative	1 062 165	2,37	25205,30
2017 contrats de ruralité	Souigné-sous-Ballon	Création d'une aire de jeux pour enfants	26 005	9,49	2468,41
2017 contrats de ruralité	Neuville-sur-Sarthe	Aménagement d'une maison d'assistantes maternelles	320 000	4,75	15187,28
2017 contrats de ruralité	Sainte-Jamme	Rénovation éclairage public	4 400	47,46	2088,25

FSIL 2017:
273 614 € dont 133
213€ pour le contrat
de ruralité

46

Financement Etat
2017:
1 213 924 €

La Commission Développement économique

Cette commission est présidée par Eric BOURGE, 2eme VP, en charge du développement économique.

La compétence économique:

L'aménagement, la commercialisation et la gestion des Zones d'activités
Activité principale et prioritaire de la Communauté de Communes.

Conformément au L.4251-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Communauté de Communes exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, la compétence suivante :

« Création aménagement, entretien et gestion de zones d'activité, industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

La Communauté de Communes gère désormais 10 zones d'activités.

70 hectares de zones d'activités,
Plus d'une centaine d'entreprises
Plus de 1500 emplois

Les Décisions prises en 2017:

ZAI Chamfleury 2 (La Bazoge)

Transfert de cette zone vers la CCMCS avec les marchés de travaux en cours : Montant des travaux de 136 940.29 €HT plus affermissement de la tranche conditionnelle (bordures et enrobé) du lot 1 de 43 036.44 ht (société COLAS).

Vente du lot 1 à la SARL construction Les belles Sarthoises [CBS] représentée par Monsieur EDET Arnault parcelle de 3460 m2 au prix de 24 €HT le m2 (83 040 €HT)

Vente du lot 2 à Monsieur DESNOS parcelle de 2596 m2 au prix de 24 € HT le m2 (62 304 € HT)

Vente du lot 5 à la SARL RA21 représentée par Monsieur Sébastien BUCHARD parcelle de 1692 m2 au prix de 24 € HT le m2 (40 608 €HT)

Vente du lot 7 à la SARL Courtier Automobile représentée par Messieurs Kabir et Nour LAKHMAISS : parcelle de 3089 m2 au prix de 18 €HT le m2 (55 602 €HT)

ZAI de Chapeau (Neuville sur Sarthe)

Travaux dévoiement du réseau pluvial et aménagements nécessaires à l'accueil d'une entreprise montant 102 919 € HT avec la société Sogéa Atlantique Hydraulique

Vente parcelle de 48 164 m2 à la SAS ELO-IZE PARTICIPATIONS à 15.50 HT du m2 (746 542 € HT) [Chronopost]

Vente du lot A à LE MANS BOX parcelle de 3 686 m2 au prix de 21 € HT le m2 (77 406 e HT)

ZAI des Petites Forges (Joué l'Abbé)

Vente d'une parcelle de 5 000 m² à 10 € HT à Monsieur Hervé HALLEZARD (Elevage appro service) (50 000 € HT)

Vente d'une parcelle de 2499 m² à la SCI DJJC représentée par Monsieur Christophe DAVID au prix de 10 €HT le m² (24 990 € HT)

Vente d'une parcelle de 2500 m² à la SARL PELLIER au prix de 10 € HT le m² (25 000 € HT)

Vente d'un bâtiment et d'un terrain attenant à la société AP Petit Fajs Distribution pour 294 990 €HT (en cours)

Vente d'une parcelle de 2 000 m² à la société TRIPON au prix de 10 € HT le m² (20 000 € HT)

ZAI du chêne rond : Projet d'aménagement d'une nouvelle zone (La Bazoge)

Achat sur la commune de la Bazoge d'une parcelle d'une emprise de 16 559 m² au département (excédents de terres issus des chantiers LGV) pour 88 372 € HT

Négociations pour achat terrain privé d'une superficie de 29 452 m²

ZAI de la Piece du bois (Montbizot)

Etudes d'aménagement avec le cabinet Architour

Pour l'ensemble des zones d'activités dont le transfert est effectif au 1^{er} janvier 2017

évaluation des charges d'entretien par la CLECT de septembre 2017

La commission Développement économique

Elle s'est réunie à 2 reprises. Elle participe également aux rencontres organisées dans le cadre du club d'entreprises.

Le Mercredi 29 mars 2017

- Installation de la Commission
- Visite du bâtiment BBC
- Présentation des zones d'activités, de l'animation économique (club d'entreprise notamment) et des projets (schéma de ZAE, développement du club...)

Le Mercredi 20 septembre 2017

- Projets d'aménagements de ZA
 - Présentation Cabinet Architour pour la ZA de La Pièce du Bois
- Lancement du Schéma de Zone d'Activités Economique
- Développement du Club Economique des Petites Forges
- Questions diverses

L'enjeu majeur dans le développement économique est la commercialisation des zones et les échanges avec les porteurs de projets qui nécessitent plusieurs rendez-vous, visites sur place, accompagnement sur le montage des dossiers. Pour des raisons de confidentialité et de concurrence, ces contacts sont du ressort de la Présidente, du VP en charge du développement économique, accompagnés par le directeur technique et le chargé de mission développement économique.

L'Animation d'un Club d'entreprises

Le Club d'entreprises des Petites Forges créé en 2015 a connu un développement conséquent avec la fusion et l'adhésion de nombreuses entreprises. Ce sont près de 50 entreprises qui sont membres du Club.

Président du Club en 2017: Monsieur Freddy JOUGLET.

Le Club est accompagné par Nicolas Maudet, chargé de mission du développement économique de la Communauté de Communes.

Les actions menées en 2017

Le 25 janvier 2017: Réunion de présentation du Club au Moulin de Neuville

Le 2 mars 2017 Réunion de bureau pour élargir le club aux entreprises de Rives de Sarthe.

le 12 avril 2017 bureau pour lancement de réunions thématiques

Le 24 avril 2017 réunion sur le Burn out avec santé au travail

Le 27 avril 2017 réunion de lancement sur l'économie circulaire

Le 11 mai 2017 Visite de GFL Literie

Le 10 juin 2017 Portes ouvertes sur ZAI des Petites Forges

Le 4 octobre 2017: Assemblée Générale

Le 11 octobre 2017: réunion coopération inter-entreprises

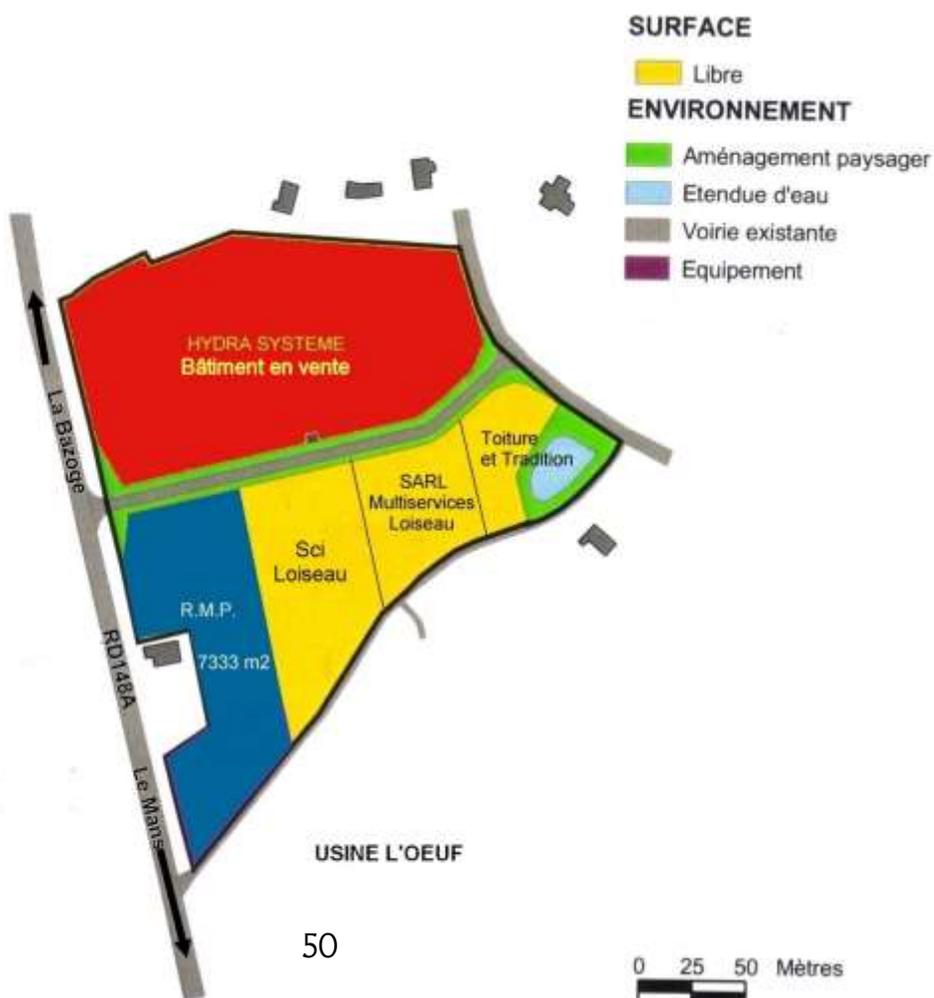
Le 16 novembre 2017: rallye pour entreprendre

Le 13 décembre 2017 signature d'une convention avec le Collectif Energie

Le Développement Economique

Les Zones d'Activités sur le territoire communautaire

Zones d'activités	Descriptif	Les entreprises implantées
ZA LE BOIS DES HOGUES	4 hectares 7 entreprises 235 emplois	METAL CONCEPT 72 Garage BOISSAY L'ŒUF (groupe LDC) NEOMECA
72 650 LA BAZOGE	Située à l'entrée du bourg de La Bazoge, la zone d'activités des bois des Hogues dispose d'une exposition pleine et entière sur la RD 148 A. Son atout: être composée d'entreprises artisanales comme industrielles, à vocations nationales comme internationales Zone entièrement commercialisée.	Sarl Multiservice LOISEAU Toiture et Tradition CJ PLAST



Le Développement Economique

Inventaire des Zones d'Activités sur le territoire communautaire

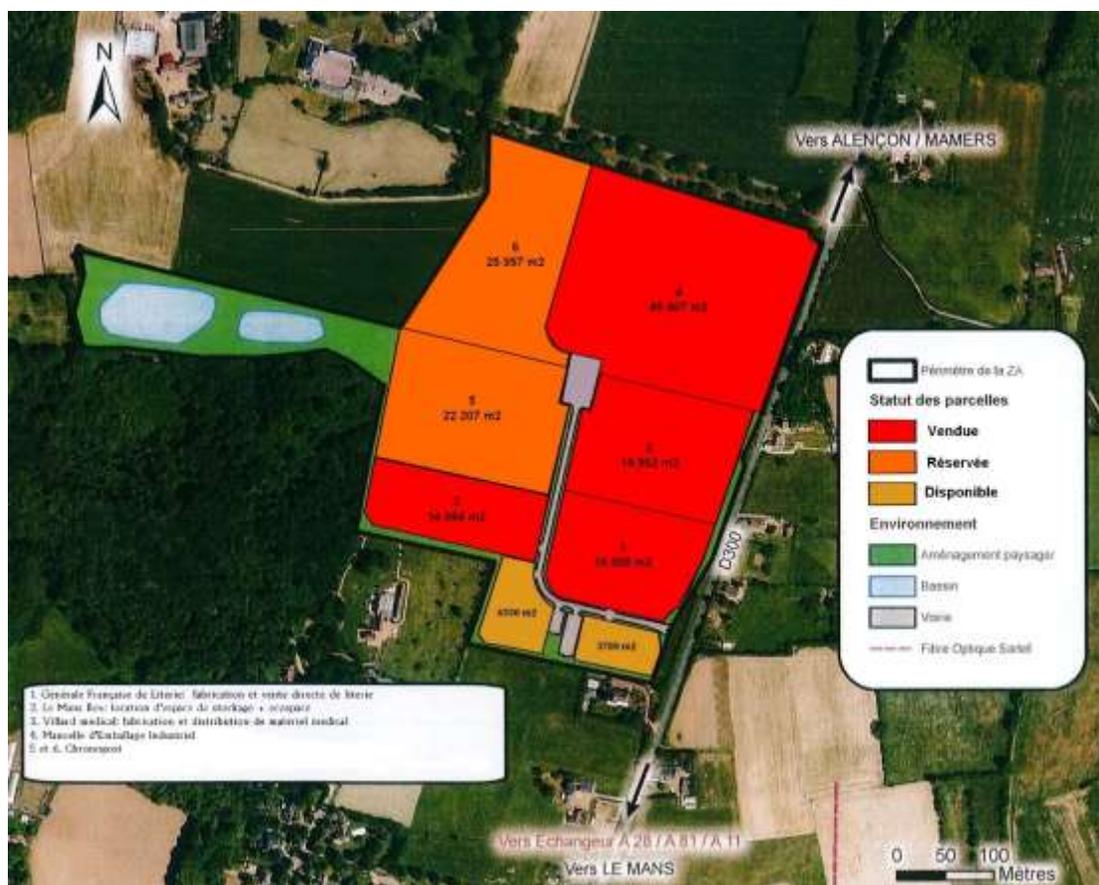
Zones d'activités	Descriptif	Les entreprises implantées
ZA CHAMPFLEURY et ZA de L'Arche 72 650 LA BAZOGE	<p>8 hectares 11 entreprises 140 emplois</p> <p>La ZA de Champfleury se situe à l'entrée du bourg de La Bazoge et est à vocation artisanale et logistique. En plein développement, la ZA est composée de 3 tranches, et de la ZA de l'Arche dans sa continuité.</p> <p>4 lots réservés et 6 000 m2 disponibles</p>	<p>Garage BOISSAY COURTIER AUTOMOBILES Sarl CBS Transport CATHELINEAU OUEST AFFICHE LD TECH Cabinet notarial Maître RIBOT BELLE et ZEN ANTARES Ambulances ENTREZ DEHORS MAINE BACHE</p>



Le Développement Economique

Inventaire des Zones d'Activités sur le territoire communautaire

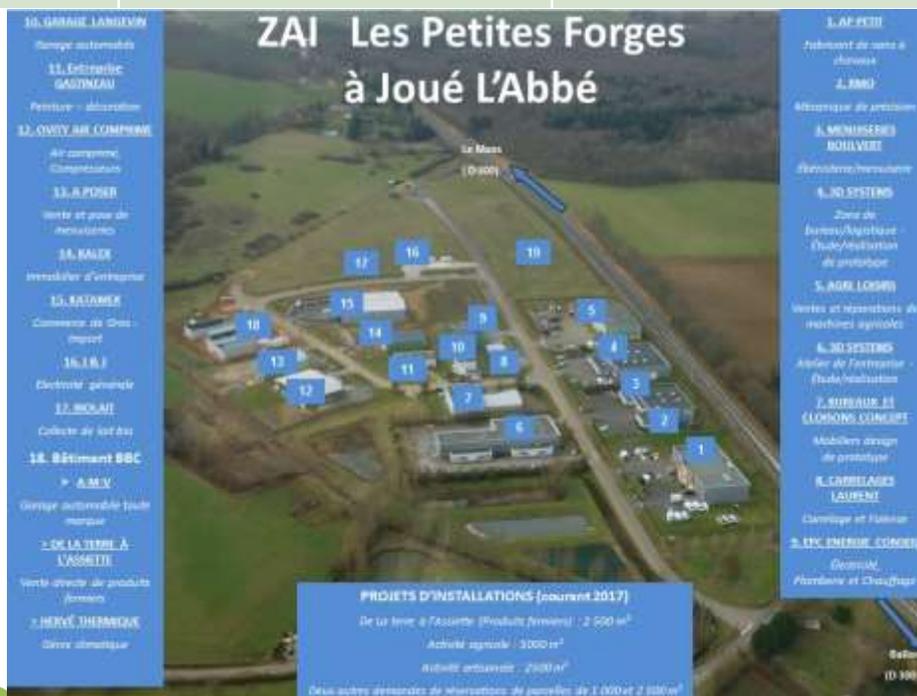
Zones d'activités	Descriptif	Les entreprises implantées
ZA DE CHAPEAU 72 190 NEUVILLE SUR SARTHE	<p>20 hectares 5 entreprises 130 Emplois (sans Chronopost)</p> <p>Située à 10 mn du centre ville du Mans, la ZA de Chapeau dispose d'une proximité immédiate avec l'aire urbaine mancelle et sur la route départementale 300. la zone d'activité accueille des entreprises à vocations industrielles et logistiques nationales et internationales</p> <p>Zone entièrement commercialisée. Avec 2 lots réservés pour 2018</p>	<p>GFL Literie MALITERIE.COM VILLARD MEDICAL LE MANS BOX CHRONOPOST installation septembre 2018 MANCELLE EMBALLAGE INDUSTRIEL</p>



Le Développement Economique

Inventaire des Zones d'Activités sur le territoire communautaire

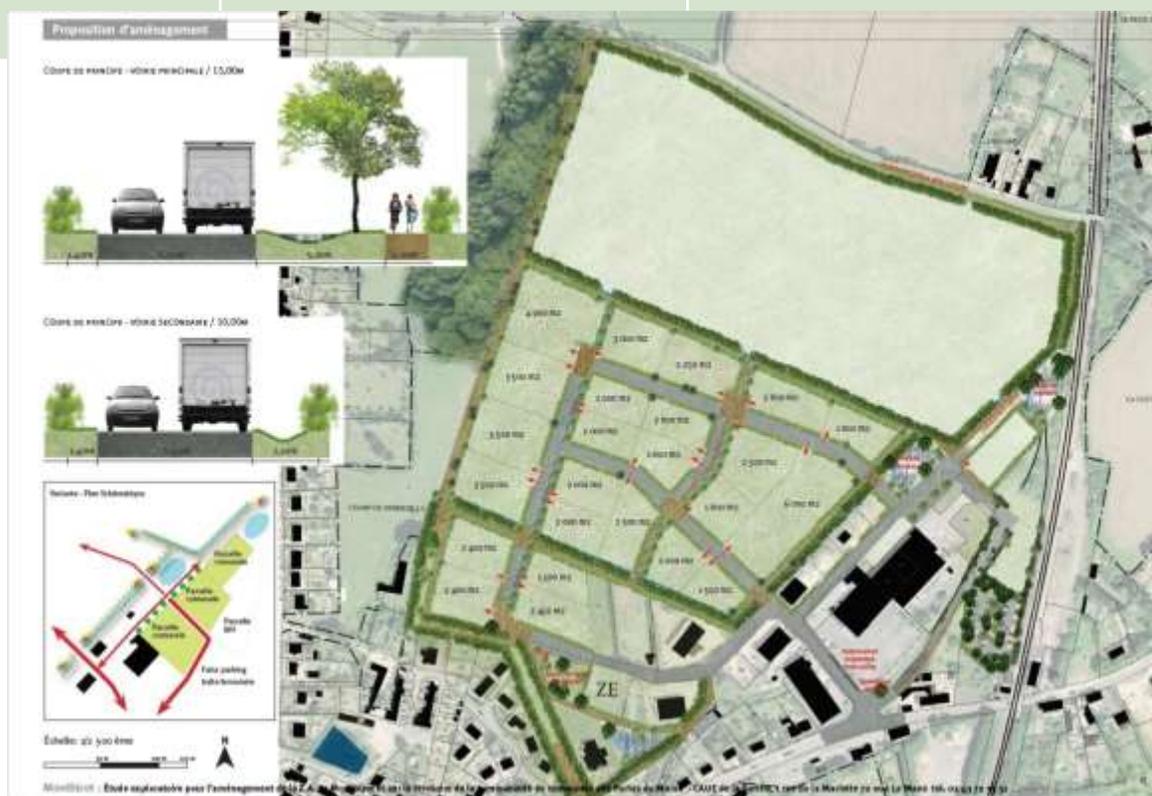
Zones d'activités	Descriptif	Les entreprises implantées
ZA des Petites Forges 72 380 JOUE L'ABBE	<p>10 hectares 19 entreprises 150 emplois</p> <p>La ZA des Petites Forges se situe en bordure de la RD 300 à 15 mn du Mans. Les entreprises qui la composent sont artisanales et sont à l'origine de la création d'un Club d'entreprises</p> <p>3 lots disponibles à la commercialisation; 2 500 m2 6 000m2 1,5 hectares 1 troisième tranche à aménager</p>	<p>AP PETIT RMO 3DSYSTEMS Menuiserie BOULVERT BUREAU CLOISONS CONCEPT</p> <p>Carrelages LAURENT Garage LANGEVIN GASTINEAU Peinture OVITY Air Comprimé EPC ENERGIE A-M-V Garage SARL à POSER Ass de la Terre à l'Assiette KATAMEX Bâtiment BBC Communautaire ELEVAGE APPRO SERVICES BIOLAIT SARL J&J SarL PELLIER Couverture Zinguerie SarL TRIPON SarL OBMP</p>



Le Développement Economique

Inventaire des Zones d'Activités sur le territoire communautaire

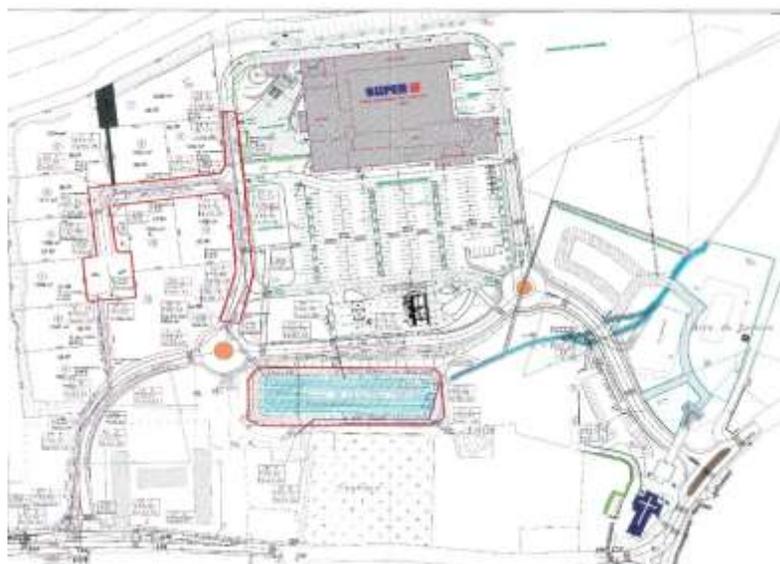
Zones d'activités	Descriptif	Les entreprises implantées
ZAI La Pièce du Bois RUE Paillard Ducléré 72 280 MONTBIZOT	<p>5 hectares tranche 1 7 hectares tranche 2 9 entreprises 70 emplois</p> <p>La ZA de la Pièce du bois présente une diversité d'activités qui la rend originale et dynamique. On y trouve des entreprises artisanales, TPE, ou PME, un supermarché, une association d'insertion locale ainsi que la déchetterie communautaire</p> <p>2 hectares disponibles en cours d'aménagement</p>	<p>VP HAUX LJC Auto Top Garage LEADER PRICE COULEUR STONE Ateliers communaux Sarl BARRA Stéphane M.T.P.H. Sarl GAULUPEAU Association Ateliers ESTIM Déchetterie Sarl FONTAINE et Fils Plâtrerie Multi accueil les Ptit bouts du Maine</p>



Le Développement Economique

Inventaire des Zones d'Activités sur le territoire communautaire

Zones d'activités	Descriptif	Les entreprises de la zone et en proximité
<p>ZA LA PRAIRIE DES MOULINS</p> <p>Rue du sablon</p> <p>72 380</p> <p>SAINTE JAMME SUR SARTHE</p>	<p>2 hectares 6 entreprises hors zone super U 30 emplois</p> <p>La ZA de la Prairie des Moulins est une ZA à vocation commerciale et artisanale. Elle y accueille un supermarché, une MSP et des entreprises locales. Toutes ces activités rayonnent sur l'ensemble du territoire MCS</p>	<p>SUPER U MOTRIO CREDIT MUTUEL SARL TOUCHARD MECALOISIRS Maison de Santé Pluridisciplinaire Cabinet de dentistes SARL DESPRES AUTO ECOLE BLOT Garage concessionnaire HERISSE PEUGEOT</p>



Le Développement Economique

Inventaire des Zones d'Activités sur le territoire communautaire

Zones d'activités	Descriptif	Les entreprises implantées
ZA LA GROUAS 72190 NEUVILLE SUR SARTHE	<p>5 hectares 6 entreprises 240 emplois</p> <p>A 5 mn de la rocade mancelle, la ZA La Grouas est idéalement située, entre l'entrée du centre bourg de Neuville sur Sarthe et la route départementale 47 en direction de la Guierche. Les entreprises qui la composent sont à vocation artisanale et industrielle;</p> <p>1000 m2 disponibles</p>	<p>LEROY DECORS ATELIER VITRAIL France ACINOX France Sarl Sylvain DAMOISEAU Menuiserie Sarl PINTO Jean-Philippe VANDERMOORTELE BAKERY PRODUCTS FRANCE</p>



Le Développement Economique

Inventaire des Zones d'Activités sur le territoire communautaire

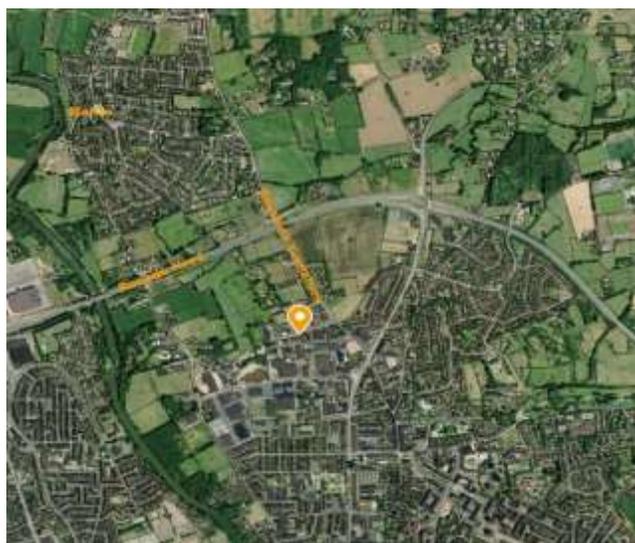
Zones d'activités	Descriptif	Les entreprises implantées
ZA d'ANTOIGNE 72380 SAINTE JAMME SUR SARTHE	<p>8 hectares 10 entreprises 85 emplois</p> <p>La zone d'Antoigné est destinée à recevoir des entreprises à vocation industrielle. Elle abrite les anciennes fonderies du même nom, patrimoine local datant du 17eme siècle.</p> <p>4 000 m2 disponibles</p>	<p>Les Fonderies d'Antoigné SOCAUTO SPM Santé au Travail SarI GARREAU FORGET TINARD TECC Le Mans Peinture Industrielle LB Maçonnerie JOUATEL MAUDET</p>



Le Développement Economique

Inventaire des Zones d'Activités sur le territoire communautaire

Zones d'activités	Descriptif	Les entreprises implantées
ZA CHAMPFLEURI 2 72 190 SAINT PAVACE Rue de la Coulée	<p>2 hectares 8 entreprises 110 emplois</p> <p>La ZA de Champ Fleuri 2 se situe sur la commune de Saint Pavace. Dynamique et vivante, elle offre la particularité d'être à proximité immédiate de Coulaines et de la périphérie urbaine du Mans.</p> <p>Zone entièrement commercialisée.</p>	<p>AUDEVARD-CAILLOUX Architectes EXALTO Groupe SGGR 02 Services France COMBLES SANIT ELECT AUBIER PAYSAGES BPA</p>



Le Développement Economique

Inventaire Zones d'Activités sur le territoire mais hors gestion communautaire

Zones d'activités	Descriptif	Les entreprises implantées
ZA de L'EPINE 72 190 SAINT PAVACE Rue de Touraine	<p>7 hectares</p> <p>12 entreprises 160 emplois</p> <p>La ZA de l'Epine se situe sur la commune de Saint Pavace, à la limite directe de l'agglomération mancelle et à deux pas de la rocade du Mans. Elle est à vocation artisanale, commerciale, logistique comme industrielle</p> <p>2 lots disponibles à la commercialisation</p>	<p>Nature et Logis CHANOINE Ateliers Municipaux Pompes Funèbres PGF Page de Srap Les Gentleman du déménagement ROUSSEAU Agencement ELCARE SPIE TROC OU CASH SECAT RETIF L'ORANGE BLEUE COTE POSE CONTY ASSOCIATION ANAIS</p>

Des Ateliers Relais Intercommunaux

En complément des terrains à bâtir, la CCMCS soumet régulièrement à la location et/ou à la vente des ateliers-relais permettant aux nouvelles entreprises de s'implanter sur le territoire.

Actuellement 4 bâtiments sont ainsi mis à la location sur la ZAI des petites Forges.



Les recettes fiscales des entreprises représentent en 2017 :

- 1 100 992 € de CFE
- 525 420 € de CVAE
- 51 271 € de produits des IFR
- 131 923 € de Tascom
- 52 545 € de produit de taxes additionnelles FNB

Soit 1 832 151 €
Soit 39,45 % des recettes fiscales .

Commission Aménagement de l'Espace, Bâtiments, Voirie, Numérique

Commission présidée par Max PASSELAIGUE , 3eme VP.

Le travail a surtout été en 2017 un travail technique de suivi de chantiers en cours, d'inventaire du patrimoine et de travaux d'entretien à réaliser, avec le directeur technique; et de présence dans les réunions avec les partenaires institutionnels que sont La Préfecture, Le pays du Mans, Le Scot, Le Pôle métropolitain, Sarthe Numérique , Sarthe Habitat.....

Inventaire des biens communautaires

	désignation des biens	adresse
BALLON - SAINT MARS	MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE	Place de la République
BALLON - SAINT MARS	HALLE DE SPORT	la saussiquetterie
BALLON - SAINT MARS	MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE	3 bis place de la république
BALLON - SAINT MARS	LA GRANGE (Epicerie sociale et solidaire)	rue de l'Ouest
BALLON - SAINT MARS	IMMEUBLE DE 5 LOGEMENTS PLACE DES HALLES	8 place des Halles
BALLON - SAINT MARS	IMMEUBLE DE 5 LOGEMENTS	10 rue principale
BALLON - SAINT MARS	COMMERCE LOGEMENT SAINT ELLIER bail emphytéotique	rue Nicolas
BALLON - SAINT MARS	CITY STADE	rue des Moulins
COURCEBOEUF	IMMEUBLE DE 4 LOGEMENTS	1 rue des tuileries
COURCEBOEUF	IMMEUBLE DE 3 LOGEMENTS	8 rue des tuileries
COURCEBOEUF	CITY STADE	
LA BAZOGE	CABINET MEDICAL	1 rue des hortensias
LA BAZOGE	TENNIS COUVERTS et NON COUVERTS	rue des hortensias
LA BAZOGE	CITY STADE	rue des hortensias
LA GUIERCHE	POLE TERTIAIRE CABINET MEDICAL	rue principale
LA GUIERCHE	IMMEUBLE DE 2 LOGEMENTS bail emphytéotique	1 rue de la gare
LA GUIERCHE	CITY STADE	

Commission Aménagement de l'Espace, Bâtiments, Voirie, Numérique

Inventaire des biens communautaires [suite]

JOUE L'ABBE	BATIMENT BBC		zai des petites forges
JOUE L'ABBE	BATIMENT BUREAU CLOISON CONCEPT		zai des petites forges
JOUE L'ABBE	BATIMENT 3D SYSTEM		zai des petites forges
JOUE L'ABBE	MAISON RUE DU TERTRE démolie et vendue en 2017		rue du tertre
MONTBIZOT	STRUCTURE PETITE ENFANCE		rue du tertre
MONTBIZOT	CHALET D'ACTIVITE BASE DE LOISIRS		Le pont d'orne
MONTBIZOT	DECHETTERIE		ZA de la Pièce du bois
MONTBIZOT	CITY STADE		
NEUVILLE	DECHETTERIE		la touche
NEUVILLE	TENNIS NON COUVERTS		rue du stade
SAINT JEAN D'ASSE	PARCOURS DE PECHE		
SAINT JEAN D'ASSE	CITY STADE		
SAINT PAVACE	TENNIS COUVERTS ET NON COUVERTS		rue des Caillières
SAINTE JAMME SUR SARTHE	MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE		
SAINTE JAMME SUR SARTHE	TENNIS NON COUVERTS		rue Jules Ferry
SOUILLE	CITY STADE		
SOULIGNE SOUS BALLON	1 LOGEMENT	bail emphytéotique	20 bis grande rue
SOULIGNE SOUS BALLON	CITY STADE		
TEILLE	COMMERCE LOGEMENT		1 route de Lucé
TEILLE	IMMEUBLE 2 LOGEMENTS	bail emphytéotique	6 route de Montbizot

Les équipements achevés en 2017

La caserne de gendarmerie de Ballon

- Réalisée par le cabinet Architour,
- Celle-ci est implantée aux 74 et 76 rue saint Laurent au niveau du Rond-point sur la D300 en direction du Mans. Conçue pour accueillir 8 unités gendarmes. Bail signé avec la DGGN pour 9 ans.



Montant de l'Opération:

1 897 330 €

3 Subventions Etat:

1 094 264 € (58 %)

Emprunt :

801 466 €

Emprunt couvert par les loyers de la gendarmerie



Les équipements achevés en 2017

Le cabinet de santé d'appui de La Bazoge

Le projet de santé pluriprofessionnel de Maine Cœur de Sarthe, tel qu'établi en Septembre 2013 prévoit la mise en œuvre d'une organisation cible multipolaire, centrée sur les Maisons de Santé de Sainte Jamme sur Sarthe et de Ballon-Saint Mars, et articulée autour de points d'accès aux soins, dits « cabinet d'appui » à mettre en oeuvre, notamment, sur la commune de La Bazoge.



Réhabilitation d'anciens locaux associatifs
(397 m²)

1 Rue des Hortensias à la Bazoge

Architecte Hubert CAZALS

Montant de l'Opération:
416 202 € HT

Subvention Région ligne sectorielle
65 000 €

Subvention Région NCR
84 000 €

Autofinancement
267 202 € (64 %)

Ouverture du cabinet médical
le 1^{er} janvier 2018

3 cabinets de médecins

Docteur Ouafae Alaoui-Lotfi,
Docteur Dominique Meunier,

2 cabinets d'orthophonistes

Suzon Dreux,
Solène Hamelin,

1 cabinet infirmiers

Pauline Charpentier, IDE
Sylvie Oberlaender, IDE
Marie-Ambre Tricolat, IDE
Edouard Varangot, IDE
Karine EDET, IDE



Reste un cabinet disponible

Les équipements achevés en 2017

8 city-stades



Montant de l'opération
406 624 €

Subvention Etat DETR
120 146 €

Subvention Région NCR
70 000 €

Fonds de concours des communes
73 645 €

Autofinancement CCMCS
142 833 € [35 %]



Les équipements achevés en 2017

Aménagement de la Grange en Epicerie Sociale et Solidaire Rue de Lansac Ouest -Ballon

Une Epicerie Solidaire, c'est une structure d'aide alimentaire participative qui propose, en libre-choix, des produits de consommation courante à des prix modérés. Elle vise ainsi à offrir une alimentation saine, équilibrée et de qualité aux personnes qui rencontrent, ponctuellement ou durablement, des difficultés financières.

Elle est gérée par la Maison des Projets avec un salarié référent et une équipe de bénévoles.

45 familles - en moyenne- sont accueillies trois demi-journées par semaine.



Équipement communautaire mis à disposition de la Maison des Projets



Montant de l'opération
45 666 €

Subvention CAF
6 444 €

Autofinancement CCMCS
39 222 € [85 %]



Commission action sociale

Sylvie HERCE 4eme VP et Maurice VAVASSEUR 5eme VP, président cette commission qui regroupe près de 40 élus

Cette commission travaille en sous commission: une commission petite enfance et une commission jeunesse et action sociale.

Par ailleurs, compte tenu de l'importance de la compétence action sociale, des commissions mixtes sont organisées avec **la CAF et la Maison des Projets**, partenaire privilégié, de la CCMCS, qui en tant que centre social met en œuvre la politique enfance jeunesse et l'animation globale sur le territoire. Des réunions techniques sont régulièrement programmées pour des points d'étapes dans le montage des projets.

Grâce au diagnostic social réalisé par le cabinet ANATER en 2016, les enjeux de développement de services étaient posés. L'année 2017 a été particulièrement intense en matière d'action sociale car il a fallu organiser le déploiement des ALSH vacances à l'échelle du nouveau territoire à compter du 1^{er} janvier 2018 avec des enjeux financiers conséquents. Evaluer les transferts de charges pour les communes de La Bazoge et Neuville. Travailler cela avec une nouvelle présidence et une nouvelle Direction au centre Social.

Ce qui a été validé au cours de l'année 2017:

Le déploiement au 1^{er} janvier 2018 des ALSH Vacances pour tout le territoire communautaire sur 3 sites:

- La Bazoge, Montbizot, base de loisirs, Montbizot, école maternelle
- Avec transfert de personnel, et mise à disposition de personnel
- Un service de transport pour les familles sur la partie sud du territoire.

Le déploiement au 1^{er} janvier 2018 : de l'animation de la Vie Locale sur tout le territoire:

- Une modification des statuts au 17 décembre 2017 pour supprimer la territorialisation
- Une convention Financière 2017 avec la MDP pour 370 000 €
- Un avenant au contrat CEJ avec la CAF
- L'engagement de la CC sur une Convention Globale territoriale avec la CAF sur 2018 à préparer.

LA MAISON DES PROJETS

LE PARTENAIRE DE L'ACTION SOCIALE

La collectivité a pris un engagement important auprès de la Maison des Projets, Association agréée Centre Social par la CAF de la Sarthe et partenaire privilégié de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe.

Le centre social, acteur historique de la politique sociale met en œuvre pour le compte de la collectivité:

Les missions dévolues à un centre social et les services aux familles en particulier, l'organisation des Accueils de loisirs pendant les vacances scolaires pour les enfants ainsi que des actions à destination des jeunes tant en période de vacances scolaires (animations ado) qu'en période d'activités scolaires avec les accueils Jeunes.

Signature d'une convention d'objectifs et de financements pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019



Espace François Mitterrand
Ballon
72290 BALLON-ST MARS
Tél : 02 43 27 36 77
Mail : accueil.maisondesprojets@gmail.com



La Maison des projets 2017
c'est un budget global de 780 138 €

Financé à :
40 % par la Communauté de Communes
soit 314 420 €

22 % par la CAF de la Sarthe soit 169 893 €
27 % par les familles soit 210 544 €
11 % d'autres recettes soit 85 281 €

LA PETITE ENFANCE

LE MULTI ACCUEIL LES PTITS BOUTS DU MAINE

Bilan de septembre 2016 à mai 2017
Gestion en régie par la communauté de communes

L'ACTIVITE EN HEURES

28 843 heures proposées

20 190 heures utilisées ⇒ 70 % de taux d'occupation

21 051 heures facturées ⇒ 104 % des heures utilisées



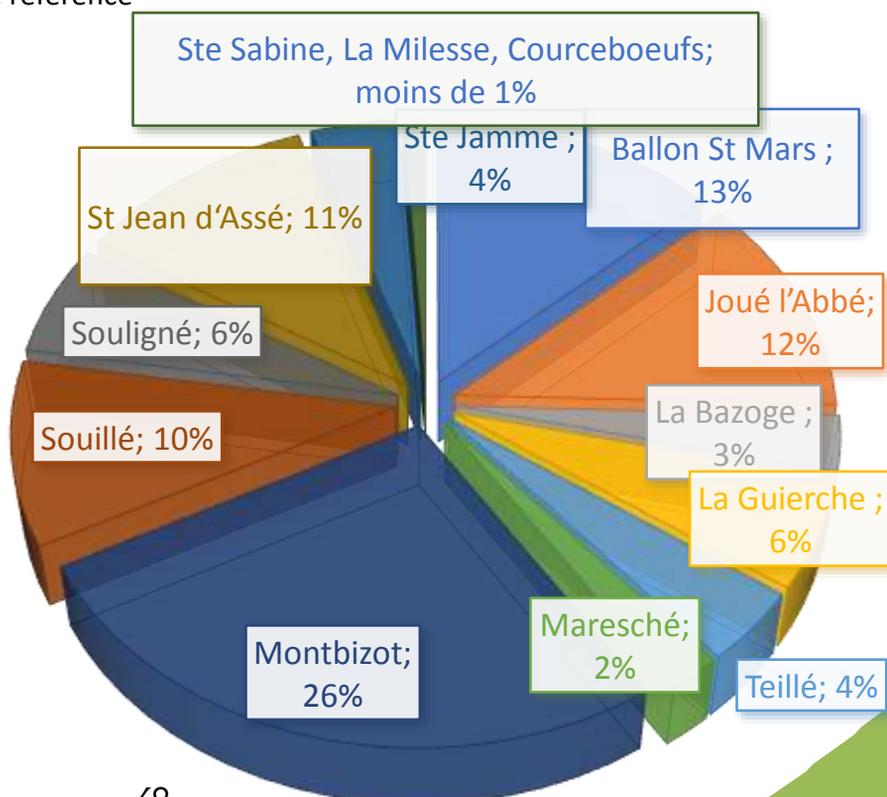
ENFANTS INSCRITS ET TARIFICATION

126 enfants différents sont **inscrits** au Multi Accueil
⇒ 94 en accueil occasionnel
⇒ 30 en accueil régulier
10 en accueil d'urgence

74 enfants sont **venus** sur la période de référence

Taux horaires

33 % à moins de 1 € de l'heure
20 % entre 1 € et 1,50 €
27 % entre 1,50 € et 2 €
20 % à plus de 2 €



LA PETITE ENFANCE

LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES, PARENTS, ENFANTS

Bilan de septembre 2016 à mai 2017
Gestion en régie par la communauté de communes

ACTIONS INDIVIDUELLES (rencontres sur ou sans rendez-vous, permanences téléphonique ou mails)

961 soit une moyenne de 30 actions par semaine

Origine : 72 % familles et 28 % AM

Mode de contact :

⇒ 52 % permanences avec ou sans RDV = 487 rencontres

⇒ 48 % permanences téléphonique ou mails

ANIMATIONS (jeux et rencontres, spectacles, sorties)

275 assistantes maternelles agréées en activité

34 % ancien territoire Rives de Sarthe

et 66 % Portes du Maine

103 assistantes maternelles différentes ont participé aux animations

soit 38 % des assistantes maternelles en activité

PARTICIPATION DES ENFANTS AUX ANIMATIONS

279 enfants différents ont participé aux animations

15 % sont domiciliés hors Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe

26 % sur l'ancien territoire Rives de Sarthe

59 % sur l'ancien territoire Portes du Maine



La Petite Enfance

Ce qui a été réalisé et décidé en 2017

- La construction d'un deuxième multi accueil 18 places sur la commune de Neuville sur Sarthe
- La mise en sécurité et la télésurveillance du bâtiment de Montbizot (7 150 €TTC)
- La Fourniture des couches et des repas: À mettre en œuvre au 1^{er} janvier 2018:
- Objectif ⇒ Répondre à une obligation formulée par la CAF dans la COG
- Participation de la CAF au titre de la PSU augmentée de 5,12 € à 5,52 € de l'heure
- Nécessité d'investissement :
 - Couches lavables et achats de matériel : 7 000 € TTC
 - Aménagement cuisine et achat d'électroménager: 9 800 €
 - ⇒ Aide à l'investissement de la CAF à 80 %
 - Création d'un nouvel espace de stockage à Montbizot



La Structure Petite Enfance c'est aussi :

- Une programmation de spectacles jeunes publics
- Des réunions à thème,
- Des sorties
- Des prêts de matériel : jeux, jouets, livres...
- Des projets sur le territoire : projet « passerelle » pour les futurs écoliers... projet de transversalité sur les modes d'accueil en partenariat avec la MDP...
- Un nouveau projet d'établissement d'accueil de jeunes enfants en réflexion
- Avec une équipe de professionnelles de la petite enfance

La Politique Petite Enfance 2017
c'est un budget global
de 480 718 €

Financé à :

- 33 % par la Communauté de Communes soit 156 290 €
- 49 % par la CAF de la Sarthe soit 235 623 €
- 8 % par les familles soit 38 323 €
- 10 % d'autres recettes

La politique sociale Maine Cœur de Sarthe 2017

Une année de transition et de territorialisation avant de développer dès le 1^{er} janvier 2018 les services aux familles sur l'ensemble du territoire

Les différentes réunions

2 mars 2017 : Présentation de la Maison des Projets et des actions et activités menées

10 mars 2017: Commission Mixte CCMCS, MDP, CAF, préparation budgétaire

13 mars 2017: présentation de l'Épicerie Sociale et Solidaire

14 mars : Commission petite enfance; Présentation du service

Avril 2017 ; réunion CAF sur le déploiement des compétences sociales et le projet de territoire

9 juin 2017: commission Mixte , projet d'organisation des ALSH à l'échelle de Maine Cœur de Sarthe

10 juin 2017: Inauguration de l'Épicerie Sociale et Solidaire à Ballon

14 juin 2017: Assemblée Générale de la maison des projets

27 septembre 2017: séance travail avec la nouvelle direction de la MDP

5 octobre 2017: Réunion technique CCMCS, MDP CAF pour déploiement des ALSH

20 octobre 2017: Commission Mixte CCMCS, MDP, CAF pour acter l'organisation des ALSH à l'échelle de MCS

10 novembre 2017: formation Convention territoriale Globale CAF

La Politique Sociale 2017

c'est un budget global de 1 360 638 €

Financé à :

42 % par la Communauté de Communes soit 578 000 €

29 % par la CAF de la Sarthe soit 398 000 €

18 % par les familles soit 248 900 €

10 % d'autres recettes



Commission Environnement

Volet Collecte et traitement des déchets

Commission Présidée par Jean-Michel LERAT 6eme VP
avec Alain Besnier 7eme VP

Un rapport annuel sur le service d'Élimination des Déchets de la Communauté de Communes est produit chaque année fournissant les indicateurs techniques et financiers pour une présentation précise et détaillée du service

Le rapport d'activité ne reprend donc pas ses éléments mais présente seulement les travaux de la commission, les décisions prises et les actions menées en 2017

Dates des commissions :
14 mars 2017
27 avril 2017
11 juillet 2017
13 novembre 2017
4 décembre 2017

Harmonisation des services déchets de Rives de Sarthe et de Portes du Maine tant sur le schéma de collecte et la fréquence que sur les modalités de facturation pour arriver à un service identique en 2022.

Le Renouvellement de marché des sacs ordures ménagères pour l'ensemble du territoire.

La Préparation du nouveau marché pour le renouvellement de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés (marché de 4 ans) pour la période 1^{er} avril 2018 – 7 avril 2022) sur le territoire des Portes du Maine.

Le schéma de collecte retenu est le suivant:

- ❖ Collecte des emballages recyclables en sacs jaune en porte à porte.
- ❖ Collecte tous les 15 jours.
- ❖ Fourniture de bacs à couvercle jaune fin 2018
- ❖ La collecte du verre reste en points d'apport volontaire
- ❖ Suppression de la collecte des bennes à cartons implantées sur 6 communes.
- ❖ Préparation du nouveau marché de collecte et traitement des déchets issus des déchetteries

Pour Neuville : période du 7 Avril 2020 au 7 Avril 2022. (A noter que la prestation de gardiennage n'est pas renouvelée).

Pour Montbizot : période du 1^{er} Avril 2018 au 7 Avril 2022.

Commission Environnement

Volet Collecte et traitement des déchets

Commission Présidée par Jean-Michel LERAT 6eme VP
avec Alain Besnier 7eme VP

Les dossiers suivis en 2017 la suite

La Mise en place d'une barrière d'accès à la déchetterie de Montbizot et le Passage à la carte magnétique pour tous les foyers. Avec ce système, les habitants seront libres d'accéder à l'une ou l'autre déchetterie en 2020. Montant des travaux de VRD :

16 500€HT

Fourniture de la barrière + extension logiciel : 20 000€HT

La Mise en place de la facturation en titres individuels pour la facturation OM (9 500 titres).

Le conventionnement avec les ECO Organismes et autres contrats

Contrat Eco Emballages 2017

Contrat Eco DDS

Contrat Eco Mobilier

Convention OCAD3E

Convention ECOFOLIO

Assurance Environnementale
pour les 2 déchetteries :

cotisation 1134 €

couverture à hauteur de 5 250 000 €

Des actions réductions des déchets
menées dans le cadre du programme Zéro Gaspi
Zéro déchet dans le Pays du Mans

La distribution de composteurs individuels

3 réunions de promotion du compostage individuel

Le 6 avril 2017 à Joué l'Abbé (47 composteurs distribués)

Le 15 juin 2017 à Sainte jamme sur Sarthe (12 composteurs distribués)

Le 21 septembre à Courceboeufs (18 composteurs distribués)

Aujourd'hui ce sont plus de **2500 composteurs** mis à disposition

Rappel: un composteur permet **de réduire de 30 % les ordures ménagères**

La Mise à disposition gratuite d'ECOCUP auprès des associations et accompagnement des associations pour des achats

La CC dispose de 500 ecocup.

Les actions menées

Animation compostage lors du
Troc Plantes de Joué l'Abbé :
Avril 2017

Stand réduction des déchets au
comice agricole de Ballon St
Mars : Juillet 2017

Animation compostage sur la
fête du Pommé : Novembre
2017

Atelier fabrication de savon au
naturel : Décembre 2017

Atelier fabrication de produits
ménagers : Décembre 2017

Commission Environnement Volet Eau Assainissement GEMAPI

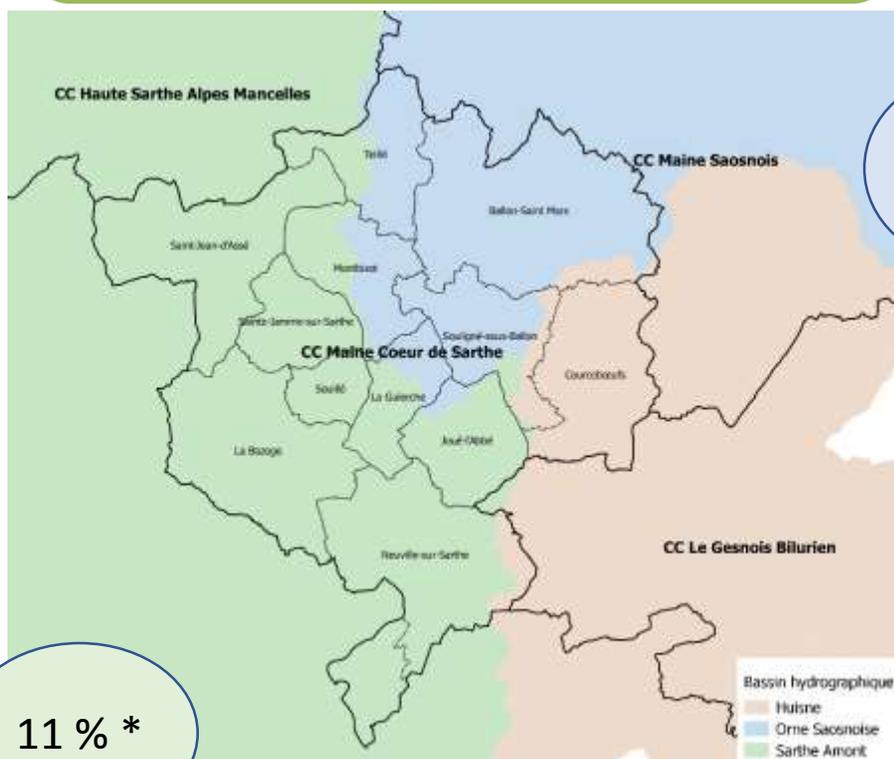
Commission présidée par Alain BESNIER 7eme VP
avec Jean-Michel LERAT 6eme VP

- Ce qui a été décidé en 2017
- Organisation de la GEMAPI :
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention
- des Inondations Compétence obligatoire au 1^{er} janvier 2018

Adhérer au nouveau Syndicat Mixte du Bassin de la Sarthe issu de la restructuration nécessaire de l'IIBS (Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe) suite aux retraits des département (Loi Notre) : Instance supra de coordination et de planification

REUNIONS de la
Commission
18 avril 2017
27 novembre 2017

Adhésion de la CCMCS au
Syndicat Mixte du Bassin
versant de l'Orne
Saosnoise en 2018 par
représentation
substitution.



13,5 % *

11 % *

Adhésion au groupement
de commande
« Assistance à Maitrise
d'Ouvrage : Etude de
gouvernance relative à
l'exercice de la
compétence GEMAPI sur
le bassin versant de
l'Huisne.

2,3% *

Le sous bassin versant de la Sarthe Amont ne compte, en revanche, aucune structure porteuse à ce jour.

* Surface occupée par MCS dans chacun des bassins versants

Commission Animation et promotion du territoire

Emmanuel Clément 8^{ème} Vice-Président, préside cette commission
qui regroupe 31 élus

8 réunions de travail

15 mars 2017 : Présentation des différentes thématiques de la commission (communication, tourisme, taxe de séjour, développement sportif, politique culturelle, subvention aux associations)

4 avril 2017 : préparation du premier bulletin communautaire CCMCS

23 mai 2017 : attribution des subventions, taxe de séjour, signalétique pour les hébergeurs, panneaux d'entrée en agglomération, projet à développer

15 juin 2017 : Présentation de l'association du tennis de table de Ste Jamme, subventions, taxe de séjour

6 juillet 2017 : finalisation des modalités d'attribution des versements de subventions aux associations

21 septembre 2017 : finalisation du règlement d'attribution des subventions et du dossier de demande avant validation en conseil communautaire, taxe de séjour (rencontre des hébergeurs, travail sur la taxation d'office et signalétique), chemins de randonnée

18 octobre 2017 : rencontre des hébergeurs touristiques

7 novembre 2017 : subventions (règlement proposé au bureau et modifié) , point bulletin pour le prochain bulletin, article des communes.

Soutien aux associations culturelles, sportives...

Création d'un règlement d'attribution et d'un dossier de demande de subvention pour une mise en application au 1er janvier 2018

La communauté de communes a alloué pour 2017 un montant de 33 500€ pour soutenir les associations

ASSOCIATIONS	OBJET DE LA DEMANDE 2017	Montant Proposé par la commission	Montant Voté par le conseil
Comice agricole cantonal	En application de la convention établie par le conseil communautaire des PM en 2016 convention à renouveler tous les ans.	5 000 €	5000 €
Ecole de musique Intercommunale Harmonia	Fonctionnement de l'association (regroupement de 4 écoles depuis 2015)	8 000 €	8 000 €
Entente Sportive de Football	Amélioration de l'encadrement en proposant des formations payantes pour les éducateurs, projet d'inscription de bénévoles	8 000 €	8 000 € maxi Il est précisé qu'un acompte de 4 000 € serait versé en juin et que le solde serait ajusté en fonction des besoins de l'Association
MJC JAM Joué l'Abbé (basket)	Pratique du basket en compétition ou en loisirs. 208 licenciés en 2017. Modérer l'augmentation de prix des licences	4 000 €	4 000 €
Tennis club des Rives de Sarthe	262 licenciés, pratique de compétition départementale et régionale, participation aux frais de fonctionnement. C'est un club intercommunal.	2500€	2 500 €
UNSS Collège Ballon	Sortie de fin d'année, pratique de l'escalade, canoë, accrobranches	500 €	500 €
Club de Hand de Ballon	Investissement matériel et location HDS, Promotions dans les écoles.	1 400 €	1 400 €
Les Foulées des Portes du Maine	Organisation d'une course à pied env. 400 participants	350 €	350 €
MJC de Joué l'Abbé	La fête du Pommée	1 000 €	1 000 €
Mil... Pat's	Organisation de sorties handicap IEM de Savigné l'Evêque et sorties pédagogiques école de Souigné	400 €	400 €
MJC Portes du Maine	Plaquette annuelle des activités des 3 MJC	2 500 €	2 500 € voir pour mutualiser les supports avec la MDP
Trail des Forges	Organisation du Trail sur La Bazoge	1 100 €	1 100 €
Association de Cyclisme de sainte Jamme sur Sarthe	Organisation de courses	750 €	750 €
Roller Maine Cœur de Sarthe	Professionalisation pour l'encadrement, promotion, communication	2 000 €	2 000 €

Soutien aux associations

Comice Agricole Cantonal

La Communauté de Communes par le biais d'une convention tripartite entre le comice cantonal, la commune accueillante participe à hauteur de 5 000€ pour l'organisation du comice agricole.

Le comice agricole est itinérant sur l'ensemble des communes du territoire.

En 2017, la commune accueillante était Ballon-St Mars et qui fêtait les 150 ans du comice agricole.



Taxe de séjour

Depuis 2015, la taxe de séjour s'applique sur le territoire des Portes du Maine. Les élus de la commission avait l'année 2017 pour harmoniser les pratiques de la taxe de séjour sur les 13 communes de Maine Cœur de Sarthe.

A quoi elle sert?

Le produit de la taxe de séjour est obligatoirement affecté aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique en créant des activités ou des équipements qui mettront le territoire en valeur et augmenteront son attractivité.

Qui la paye?

La taxe de séjour est payée par les personnes qui séjournent dans votre hébergement situé sur la communauté de communes et collectée par l'hébergeur obligatoirement avant le départ du client. Elle s'applique sur les personnes séjournant en hôtels, campings, chambres d'hôtes, meublés de tourisme, etc...

Comment la calculer?

Les nuitées sont le nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement.

Exemple : deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Montant de la taxe de séjour au réel =

$$\begin{array}{r} \text{Nombre de personnes assujetties} \\ \times \\ \text{Nombre de nuits passées/personne} \\ \times \\ \text{Tarif en vigueur} \end{array}$$

Montant collecté en 2017 : **2348,13€**
Ce montant correspond aux versements des hébergeurs touristiques du territoire ex Portes du Maine qui avait déjà cette compétence. Pour 2018, la compétence est généralisée sur l'ensemble des 13 communes

L'hébergeur réclame à ses clients la taxe de séjour (selon le nombre de personnes assujetties, la durée du séjour) en sus du prix de la nuitée ou du séjour (ligne indépendante sur la facture).

Rencontre des hébergeurs touristiques de l'ex communauté de communes des Rives de Sarthe pour une présentation de la nouvelle communauté de communes Maine Cœur de Sarthe et présentation la taxe de séjour, l'office de tourisme et le service tourisme du Pays du Mans

Les tarifs 2017

Le code Général des Collectivités Territoriales détermine des fourchettes tarifaires selon les catégories d'hébergement. En Sarthe, une majoration de 10% du produit de la taxe de séjour est reversée au Conseil Général.

Catégories de logement	Tarifs à la nuitée	Taxe additionnelle 10% perception Conseil Départemental	A percevoir par le propriétaire :
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,80€ par jour et par pers	0,08€ par jour et par pers	0,88€ par jour et par personne
Hôtels, résidences et meublés 4* et 5*, chambres d'hôtes et tout autre établissement de caractéristiques équivalentes (épis, étoiles, soleils,...)	0,80€ par jour et par pers	0,08€ par jour et par pers	0,88€ par jour et par personne
Hôtels, résidences et meublés 3*, chambres d'hôtes et tout autre établissement de caractéristiques équivalentes (épis, étoiles, soleil...)	0,80€ par jour et par pers	0,08€ par jour et par pers	0,88€ par jour et par personne
Hôtel, résidences et meublés 2*, villages de vacances grand confort, chambres d'hôtes et tout autre établissement de caractéristiques équivalentes (épis, étoiles, soleil,...)	0,50€ par jour et par pers	0,05€ par jour et par pers	0,55€ par jour et par personne
Hôtels, résidences et meublés 1*, villages de vacances grand confort, chambres d'hôtes et tout autre établissement de caractéristiques équivalentes (épis, étoiles, soleil,...), emplacement dans des aires de camping-cars ou des parcs de stationnement touristique par tranche de 24heures	0,50€ par jour et par pers	0,05€ par jour et par pers	0,55€ par jour et par personne
Etablissements en attente de classement ou non classés	0,40€ par jour et par pers	0,04 € par jour et par pers	0,44€ par jour et par personne
Hôtels, résidences et meublés classés sans *, chambres d'hôtes et tout autre établissement de caractéristiques équivalentes (épis, étoiles, soleil...)	0,30€ par jour et par pers	0,03€ par jour et par pers	0,33€ par jour et par personne
Campings, caravanages et hébergements de plein air 3 et 4* et tout autre établissement de caractéristiques équivalentes	0,20€ par jour et par pers	0,02€ par jour et par personne	0,22€ par jour et par personne
Campings, caravanages et hébergements de plein air 3 et 4* et port de plaisance 1 et 2* et catégories inférieures et tout autre établissement de caractéristiques équivalentes	0,20€ par jour et par pers	0,02€ par jour et par personne	0,22€ par jour et par personne
Hébergements collectifs, gîtes d'étapes, refuges, relais et tout autre établissement de caractéristiques équivalentes, (NB : calcul selon la capacité)	0,20€ par jour et par pers	0,02€ par jour et par personne	0,22€ par jour et par personne

Quelles sont les exonérations obligatoires ?

[D 2333-47 et D 2333-48]

- * les personnes mineures (moins de 18ans)
- * les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant que le conseil municipal détermine à moins de 5 euros la nuit par personne
- * les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- * les personnes titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la communauté de communes

Quelles sont les obligations de l'hébergeur ?

- * Afficher les tarifs de la taxe de séjour en vigueur
- * La faire figurer clairement sur la facture remise au client, distinctement des propres prestations (la taxe de séjour au réel non assujettie à la TVA)
- * Percevoir la taxe de séjour et la reverser sans relance aux dates prévues
- * Tenir à jour un état (registre du logeur) qui servira de déclaration le moment venu. Cet état prend la forme d'un tableau récapitulatif des encaissements de taxe de séjour et doit préciser : la date, le nombre de personnes hébergées (qu'elles soient assujetties au tarif plein, exonérées ou bénéficiant d'un tarif réduit), le nombre de nuitées par séjour, le montant de la taxe perçue, les motifs de réduction ou d'exonération.

L'hébergeur NE DOIT PAS inscrire sur cet état des éléments relatifs à l'état civil des personnes hébergées.

Comment déclarer la taxe de séjour ?

Les hébergeurs sont tenus de procéder spontanément au reversement de la taxe qui s'effectue en deux tranches semestrielles et dont les échéances sont fixées chaque année :

- * Tranche 1 : du 1^{er} janvier au 30 juin versement à effectuer entre le 1^{er} et 10 juillet
- * Tranche 2 : du 1^{er} juillet au 31 décembre versement à effectuer entre le 1^{er} et 20 janvier de l'année « n »+1

Le versement est à effectuer au nom du Trésor Public et à déposer par chèque ou en espèces à :
Communauté de Communes des Portes du Maine
Maison de l'intercommunalité
Espace François Mitterrand
72290 BALLON

Ce reversement devra être accompagné :

- * d'une copie du registre du logeur
- * de l'état récapitulatif signé.

Quelles sont les infractions et sanctions prévues par la loi ?

Les conséquences du non-respect des obligations du logeur ainsi que les infractions et sanctions prévues sont exposées dans la délibération relative à l'instauration de la taxe de séjour sur le territoire intercommunal (Conseil communautaire du 3 décembre 2013 – délibération n°2013-116) annexée à ce guide pratique.

Doit-on procéder à une déclaration en l'absence d'hébergement sur la période concernée ?

Oui, même si aucune location n'a été réalisée, et donc qu'aucune taxe de séjour n'a été perçue sur la période concernée, il est impératif de procéder à une déclaration.

Harmonisation de la taxe de séjour votée par délibération le 18 septembre 2017 pour une mise en application au 1^{er} janvier 2018

Tourisme

Convention d'objectifs entre la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe et l'Office de Tourisme renouvelée jusqu'au 31 décembre 2019.

L'office de Tourisme a pour mission l'accueil, l'information, l'animation et la promotion du territoire.

Les manifestations 2017: Les peintres dans le bocage et les peintres en herbe, les sentiers gourmands, les journées Côté Ville Côté Campagne et des journées à thème liées aux patrimoine....



L'Office de Tourisme
Maine Cœur de Sarthe organise

Côté ville / Côté campagne

MERCREDI 19 JUILLET 2017

10h00 VISITE DU PRIEURÉ DE SAINT SYMPHORIEN
Découverte de l'ancienne chapelle, de la suite seigneuriale du manoir, et les extérieurs.
Marolles les Braults

12h20 DEJEUNER puis VISITE de la VALISE A CHEVAL
Découverte des hébergements insolites, de la restauration thématique, et des activités de loisirs...
Lieu-dit Brôlon, Mézières sur Ponthouin

15h15 VISITE DE L'EGLISE AU HAMEAU DE PONTHOUIN
Visite commentée de l'église par Claire Navarro.
Mézières sur Ponthouin

16h15 VISITE DU CHAR SCHERMAN et DU MONUMENT DE LA 2e D.B.
Visite du site commenté par Claire Navarro.
Route de Courcemont, Mézières sur Ponthouin

Verre de l'amitié à l'issue de la journée

Tarif 14€/pers, 2€ (sans le déjeuner)
Inscription à l'Office de Tourisme au 02 43 27 35 30
ottbalon@wanadoo.fr / www.tourisme-mainecoeurdosarthe.fr
Réservation obligatoire avant le 12 juillet

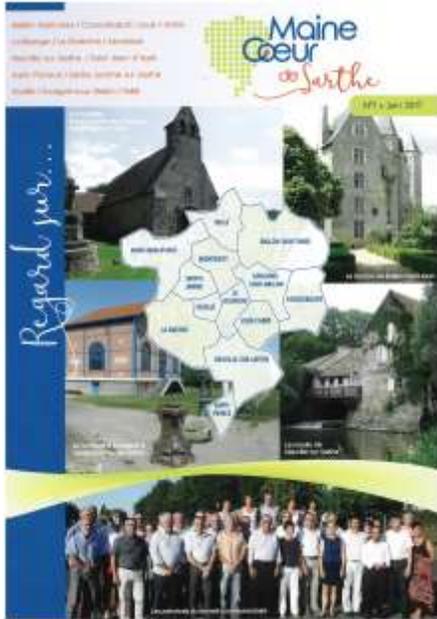
Visite des communes de Neuville sur Sarthe et de St Pavace, avec le président de l'Office de Tourisme Emmanuel CLEMENT, de l'animatrice de l'office de tourisme Melody DOMET et de la chargée tourisme communication de la communauté de communes Laetitia CHOPLIN.

Objectif : connaître les communes, les lieux culturels et les sites touristiques, les hébergements ...

La Communauté de Communes
Verse 12 500€ pour le
fonctionnement et l'investissement
de l'Office de Tourisme et prend
en charge les frais de personnel à
hauteur de 27 000€ par an.



Bulletin communautaire Communication



2 bulletins par an
Distribués à 10 000 exemplaires
sur l'ensemble des foyers et
sociétés des 13 communes

Parution juin 2017

Présentation de la communauté de
communes à l'ensemble des habitants
du territoire suite à la fusion des CdC
Rives de Sarthe et Portes du Maine en
janvier 2017

Parution décembre 2017

Mise en avant des 2 équipements créés :
la Gendarmerie et un cabinet médical
et
Extension des activités du centre de
loisirs sur le nouveau périmètre du
territoire



Création du nouveau site internet
www.mainecoeurdesarthe.fr



Evènementiel

Dans le cadre de la journée nationale des assistantes maternelles et de la naissance du nouveau territoire Maine Cœur de Sarthe, le service petite enfance a monté une exposition photos « **Les visages de l'accueil de la Petite Enfance** ».

Une quarantaine de professionnelles de l'accueil de la petite enfance ont posé devant l'objectif de Jonas Missaye, artiste manceau. exposition installée durant 5 jours dans la galerie de Super U à Sainte Jamme sur Sarthe, du 30 janvier au 4 février.



Inauguration du 1^{er} circuit équestre le 17 septembre 2017



Inauguration de la nouvelle gendarmerie de Ballon-St Mars
Le 11 décembre 2018



Réseau des directeurs et secrétaires des communes de Maine Cœur de Sarthe

5 mai 2017:

Visite des bureaux et présentation de la Communauté de Communes.

Véronique CANTIN avec les Vice-Présidents et le personnel de la communauté de communes a accueilli les Directeurs et secrétaires de Mairie.



23 juin 2017 : Salle La Grange à Ballon Saint-Mars

Présentation de L' Epicerie Sociale et Solidaire

Echanges d'informations et échanges sur les pratiques sur les questions d'actualité :

Le contrat de ruralité

Le document unique

Le seuil minimum de mise en recouvrement de 5 à 15 €

La saisine électronique

Le RIFSEEP

Les subventions aux associations (harmonisation des imprimés...)

Mutualisation, prestation de service, de personnels aux compétences techniques ciblées, des communes vers la CC (voir si des communes ayant électricien, menuisier, ..., pourrait facturer des heures à la CC pour assurer des travaux d'entretien sur les bâtiments communautaires)

Les TAP

Organisation du réseau

28 juillet 2017 : La Guierche

Séance de travail sur le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

25 août : Courceboeufs

Séance de travail sur le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

29 septembre 2017 : Saint Pavace

Présentation de la Commune

Le RIFSEEP

Le rapport de CLECT du 11 septembre 2017

Le contrôle de la qualité de l'air dans les établissements accueillant des enfants

Le PACS

Le changement de prénom

la question des contrats aidés au sein des collectivités

point sur l'actualité de la CCMCS

point sur l'actualité des collectivités



Retrouvez toute l'actualité
de la Communauté de Communes
sur son site internet

www.mainecoeurdesarthe.fr

Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Place de la République - Ballon

72290 BALLON-ST MARS

Tél. : 02 43 27 37 20

contact@mainecoeurdesarthe.fr